

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 7 décembre 2023

DCM N° 23-12-07-4

Objet : Examen pour l'exercice 2022 des rapports annuels des délégations de services publics et du rapport annuel du camping municipal géré en régie pour l'exercice 2022 et du rapport d'activité du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales pose que les Concessionnaires auxquels la Ville de Metz a confié l'exploitation des services publics doivent lui remettre un rapport annuel comportant une analyse de la qualité et des conditions d'exercice du service ainsi que les comptes retraçant la totalité des opérations relatives à leur activité. L'examen de ces rapports ainsi que celui du camping municipal géré en régie pour l'année 2022, dont une synthèse est jointe à la présente délibération, est mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui est invité à en prendre acte.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux constituée par la Ville de Metz s'est réunie et a examiné l'ensemble des rapports de délégation de service public remis par les délégataires au titre de l'année 2022.

Ladite Commission présente également à l'Assemblée Délibérante un état des travaux réalisés par elle au cours de l'exercice précédent. Ce rapport est joint en annexe à la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1411-3, L.1413-1, L.2224-5, L.5211-39 et D. 2224-14 et suivants,

VU les rapports annuels produits par les Délégataires pour l'exercice 2022 et les synthèses produites à l'appui de la présente délibération,

VU le rapport annuel du camping géré en régie pour l'exercice 2022 produit à l'appui de la présente délibération,

VU l'examen, en date du 27 novembre 2023, fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur les rapports annuels des Délégataires de service public de la Ville et celui

du camping municipal,

VU l'examen en date du 27 novembre 2023, fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présenté par son Président pour l'année 2022,

CONSIDERANT que le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux doit présenter au Conseil Municipal le rapport d'activité de ladite Commission au titre de l'exercice 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE :

- Du contenu, pour communication, des rapports annuels des délégataires de service public de la Ville pour l'exercice 2022 et de la note de synthèse desdits rapports.
- Du contenu, pour communication, du rapport annuel du camping municipal géré en régie pour l'exercice 2022.
- Du contenu, pour communication, du rapport d'activité retraçant l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2022.

Service à l'origine de la DCM : Contrôle de Gestion Externe Commissions : Commission Consultative des Services Publics Locaux Référence nomenclature «ACTES» : 1.4 Autres types de contrats

Rapport annuel de synthèse
**DÉLÉGATIONS DE
SERVICE PUBLIC**

Synthèse 2022



2023

CONTRÔLE
DE GESTION
EXTERNE

SOMMAIRE

I.	Stationnement	3
1.	<i>Stationnement sur voirie</i>	<i>4</i>
II.	Sports et Population.....	16
1.	<i>Le Golf.....</i>	<i>17</i>
2.	<i>Les Arènes.....</i>	<i>27</i>
3.	<i>Fourrière automobile.....</i>	<i>37</i>
III.	Service géré en régie	46
1.	<i>Camping municipal.....</i>	<i>47</i>

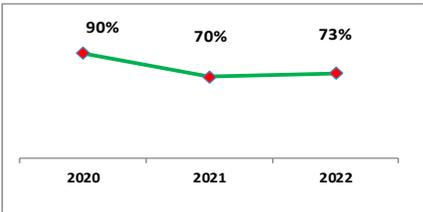
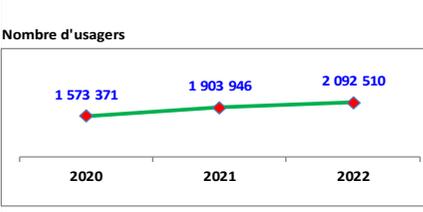
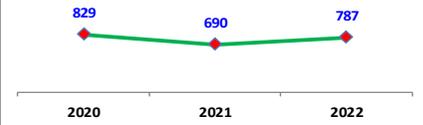
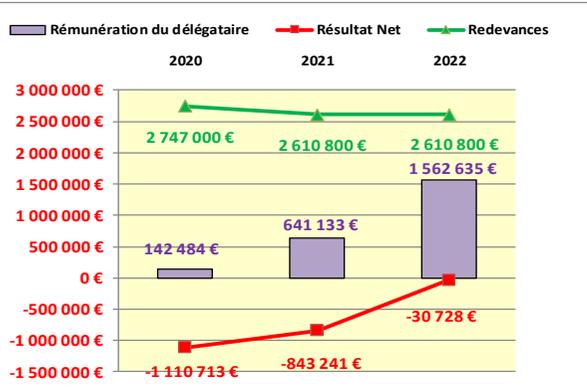
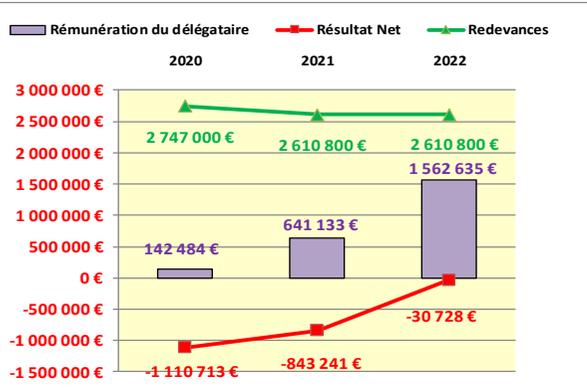
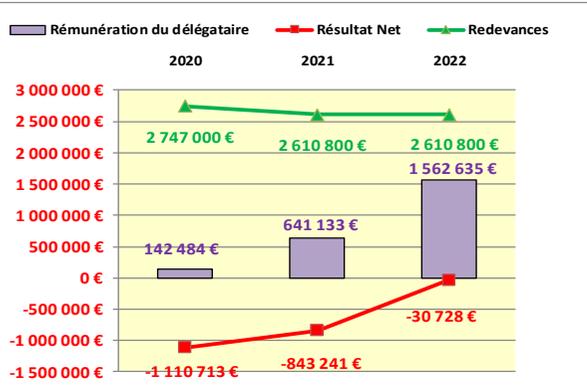
Ce document répond aux obligations de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été établi à partir des rapports annuels d'activités transmis par les délégataires auxquels la Ville de Metz a confié l'exploitation de services publics.

1

STATIONNEMENT

1. STATIONNEMENT SUR VOIRIE

<p>Service : Direction Organisation, Méthodes, Contrôle de Gestion, Evaluation</p> <p>Année : 2022</p> <p>Service gestionnaire : Direction de la Mobilité et des Transports</p>	<p>Code délégation : V_Voirie</p> <p align="center">Stationnement sur Voirie</p>	<p>Date : 26 juillet 2023</p> <p>Politique publique : SASU</p> <p>Domaine d'activité : Stationnement sur voirie</p>																													
<p>Etablissement</p> <p>Situé à : 13 rue du Coëtlosquet 57 000 METZ</p> <p>Nature du contrat : Affermage</p> <p>Signé le : 01/01/2017</p> <p>Avec effet au : 01/01/2017</p> <p>Échéance : 31/12/2024</p> <p>Durée : 7 ans</p> <p align="center">Nb de Places de Stationnement</p> <table border="1"> <tr><td>2020</td><td>3 501</td></tr> <tr><td>2021</td><td>4 875</td></tr> <tr><td>2022</td><td>4 875</td></tr> </table>	2020	3 501	2021	4 875	2022	4 875	<p align="center">INDICATEURS</p> <p align="center">◆ Activité</p> <p align="center">Eléments Financiers (En euros HT)</p> <table border="1"> <thead> <tr><th></th><th>2020</th><th>2021</th><th>2022</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>Rémunération du délégataire</td><td>142 484 €</td><td>641 133 €</td><td>1 562 635 €</td></tr> <tr><td>Résultat Net</td><td>-1 110 713 €</td><td>-843 241 €</td><td>-30 728 €</td></tr> <tr><td>Redevances</td><td>2 747 000 €</td><td>2 610 800 €</td><td>2 610 800 €</td></tr> <tr><td>Nombre d'usagers</td><td>1 573 371</td><td>1 903 946</td><td>2 092 510</td></tr> <tr><td>% Abonn-Résidents / Nb de places</td><td>90%</td><td>70%</td><td>73%</td></tr> </tbody> </table> <p>% Abonn-Résidents / Nb de places</p>  <p>Nombre d'usagers</p>  <p>Recettes totales annuelles par place</p>  <p>Rémunération du délégataire</p>  <p>Résultat Net</p>  <p>Redevances</p> 		2020	2021	2022	Rémunération du délégataire	142 484 €	641 133 €	1 562 635 €	Résultat Net	-1 110 713 €	-843 241 €	-30 728 €	Redevances	2 747 000 €	2 610 800 €	2 610 800 €	Nombre d'usagers	1 573 371	1 903 946	2 092 510	% Abonn-Résidents / Nb de places	90%	70%	73%
2020	3 501																														
2021	4 875																														
2022	4 875																														
	2020	2021	2022																												
Rémunération du délégataire	142 484 €	641 133 €	1 562 635 €																												
Résultat Net	-1 110 713 €	-843 241 €	-30 728 €																												
Redevances	2 747 000 €	2 610 800 €	2 610 800 €																												
Nombre d'usagers	1 573 371	1 903 946	2 092 510																												
% Abonn-Résidents / Nb de places	90%	70%	73%																												
<p>Exploitant :</p> <p>Raison sociale : SASU Metz Stationnement</p> <p>Forme juridique : SASU</p> <p>Adresse : 13 rue du Coëtlosquet 57000 METZ</p> <p>Capital : 200 000 €</p> <p>Société dédiée : OUI</p> <p>Société Mère : SA INDIGO INFRA Immeuble Ile-de-France 4 place pyramide F-92800 PUTEAUX LA DEFENSE</p>																															

1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

<i>Compte de résultat de la délégation</i>				
Délégation :	Année		2022	
Stationnement sur Voirie	Stationnement sur voirie			
	2021	2022	Ecart en €	Ecart en % 2022 - 2021
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	641 133	1 562 635	921 502	144%
Autres Produits et reprises	-	-	-	
Total Produits d'exploitation	641 133	1 562 635	921 502	144%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	207 312	279 787	72 475	35%
Sous traitance	416 594	421 604	5 010	1%
Charges de personnel	201 663	211 336	9 673	5%
Redevances Collectivité	5 000	5 000	-	0%
Frais de siège	53 406	138 794	85 388	160%
Impôts et taxes	7 280	20 697	13 417	184%
Dotations aux amortissements	451 418	15 907	- 435 511	-96%
Dotations aux provisions	-	-	-	
Autres charges	12 912	2 558	- 10 354	-80%
Total Charges d'exploitation	1 355 585	1 095 683	- 259 902	-19%
Résultat d'exploitation	- 714 452	466 952	1 181 404	-165%
Excédent Brut d'Exploitation	- 250 122	482 859	732 981	-293%
Résultat financier	- 52 952	414 471	467 423	-883%
Résultat exceptionnel	- 75 837	- 30 728	45 109	-59%
Impôts bénéfice	-	-	-	
Résultat net	- 843 241	- 30 728	812 513	-96%

Compte d'exploitation en € H.T.

2. ANALYSE FINANCIERE

Sur cette 6^{ème} année de réalisation du contrat, les recettes finales perçues par le délégataire s'établissent à 1 563K, soit une hausse de 144% par rapport à 2021 (année fortement marquée par la crise sanitaire). La rémunération finale du délégataire dépend notamment des recettes totales d'activité.

Les modalités de calcul de la rémunération du délégataire sont les suivantes : le délégataire, par convention de mandat établie avec la Ville de Metz, collecte les recettes totales du stationnement sur voirie (3 837k€ TTC en 2022), qu'il verse à la Trésorerie Municipale. Sur ce montant total de recettes, la Ville perçoit une part fixe de redevance de **2 606k€** en 2022 (montant modifié par avenant n°2 et confirmé dans l'avenant n°3), ainsi qu'une part variable selon le montant total des recettes collectées. Le seuil de déclenchement de la part variable n'a jamais été atteint. Une fois ces deux parts soustraites des recettes totales collectées, le délégataire obtient sa rémunération (nommée ici "recettes activité"). Cette rémunération du délégataire est entendue hors taxes (TVA à 20%), le délégataire reversant la TVA à l'administration fiscale.

Les recettes moyennes annuelles par place de stationnement pour 2022 sont de l'ordre **de 787€** (recettes totales du stationnement/nombre de places de stationnement) contre 690€ en 2021 et 829€ en 2020 (période pendant laquelle le nombre de places a été revu à la baisse).

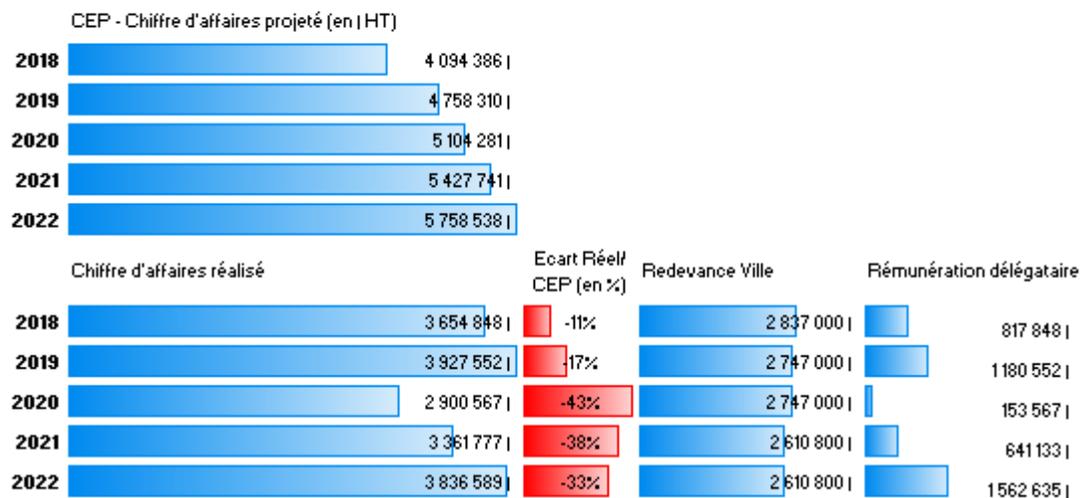
À la lecture de ce compte de résultat, les charges totales d'exploitation du délégataire affichent une baisse de 19% environ par rapport à 2021 (1 096k€ en 2022 contre 1 356k€ en 2021). Cette baisse est uniquement liée à la baisse de la dotation aux amortissements, qui est passée de 451k€ en 2021 à 16k€ en 2022. Les autres postes de dépenses sont en revanche plutôt en hausse en 2022 :

- Augmentation des achats et services externes (+35% soit +72k€)
- Augmentation des frais de siège (+160%, soit +85k€)
- Augmentation des impôts et taxes (+184% soit +13k€)

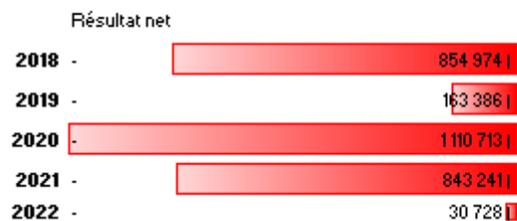
A noter que les montants des dotations aux amortissements enregistrés entre 2020 et 2021, étaient particulièrement élevés par rapport aux années précédentes.

La ligne "redevances collectivité" ne comprend que la redevance pour frais de contrôle (5k€). La redevance fixe (2 606k€) n'apparaît pas dans les comptes annuels du délégataire car elle est déduite directement des recettes totales du stationnement collectées par la Trésorerie Municipale. Une fois la redevance fixe versée à la collectivité, le niveau de recettes de ce contrat est inférieur aux charges d'exploitation du stationnement payant sur voirie, avec un **résultat déficitaire de -31k€** en 2022 contre -843k€ en 2021. La légère baisse de rémunération totale revenant à la Ville (2 610k€ en 2022 et 2021 contre 2 747k€ en 2020) s'explique par la compensation des adaptations demandées par Ville et mise en œuvre à partir de mars 2021.

3. ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS



** Le chiffre d'affaires indique ici les recettes totales collectées du stationnement payant sur voirie*



Le Chiffre d'affaires est nettement en-deçà des prévisions du contrat : 3 837k€ réalisé au 31/12/2022 contre 5 759k€ prévu. Par ailleurs, si l'on regarde au global depuis 2017, les produits sont en cumul sur les 5 années de 17 681k€ contre 25 143k€ prévus au CEP, soit un écart de presque **-30%**.

Les variations entre le réalisé et le prévisionnel se résument comme suit :

◆ Période de	2017	à fin 2022		
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart Réal-Prév	Ecart en %
Recettes Activité	3 932 618	7 478 227	-3 545 609	-90%
Autres Produits et reprises	10 977	0	10 977	100%
Σ Produits	3 943 595	7 478 227	-3 534 632	-90%
Achats, Serv Ext et autres	1 308 794	1 318 158	-9 364	-1%
Charges de personnel	3 244 368	2 592 080	652 288	20%
Redevances Collectivité	25 000	0	25 000	100%
Frais de siège	326 797	433 744	-106 947	-33%
Dotations aux amortissements	848 433	1 358 154	-509 721	-60%
Dotations aux provisions	34 273		34 273	100%
Autres charges	178 430	1 160 964	-982 534	-551%
Σ Charges	6 387 699	6 975 546	-587 847	-9%
Résultat d'exploitation	-2 444 104	502 681	-2 946 785	121%
Résultat financier	333 226	-193 901	527 127	158%
Résultat exceptionnel	-203 578	0	-203 578	100%
Résultat Net avant IS	-2 314 456	308 780	-2 623 236	113%

Compte de résultat en € H.T.

Les recettes cumulées correspondent aux recettes globales déduction faite de la redevance fixe perçue par la Ville de Metz

Par ailleurs, on note une sous réalisation des charges en cumul sur les 5 années mais nettement inférieure aux produits, de seulement 9%. Les charges totales de personnel (sous-traitance + INDIGO) sont en sur-réalisation de 652k€. Les charges totales réalisées affichent néanmoins une sous-consommation de -589k€, principalement expliquée par une sous-réalisation d'investissements à fin 2022 entraînant peu d'amortissements comptables et donc des dotations aux amortissements plus faibles que prévues dans

les comptes du délégataire (848k€ au lieu de 1 358k€ prévu à fin 2022). Les charges totales s'établissent à 6 388k€ au 31/12/2022 contre 6 976k€ prévus. Cette sous-réalisation des charges ne comble pas le faible niveau de recettes réalisées, et diminue par conséquent le résultat d'exploitation attendu. Il s'établit à -2 444k€ contre 503k€ prévus.

4. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2022

Au 31 décembre 2022, l'évolution suites aux décisions de la collectivité, représente un total d'emplacements exploités 4840 places réparties sur 5 zones tarifaires :

- Zone A: 419 places (1h shopping)
- Zone B : 1820 places (centre-ville)
- Zone C : 1254 places (petite couronne)
- Zone F : 1125 places (grande couronne)
- Zone G : 222 places (Piscine Lothaire)

Le stationnement sur voirie est payant du lundi au samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, gratuit les dimanches et les jours fériés.

Exception des tarifs A, dont les horaires de stationnement payant sont de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00 et G, payant en continu de 9h00 à 19h00. Tous sont gratuits les dimanches et les jours fériés.

Depuis l'avenant N°3, les tarifs n'ont pas évolué et correspondent aux grilles suivantes :

Tarif "stationnement résidentiel" en zones résidents 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 :

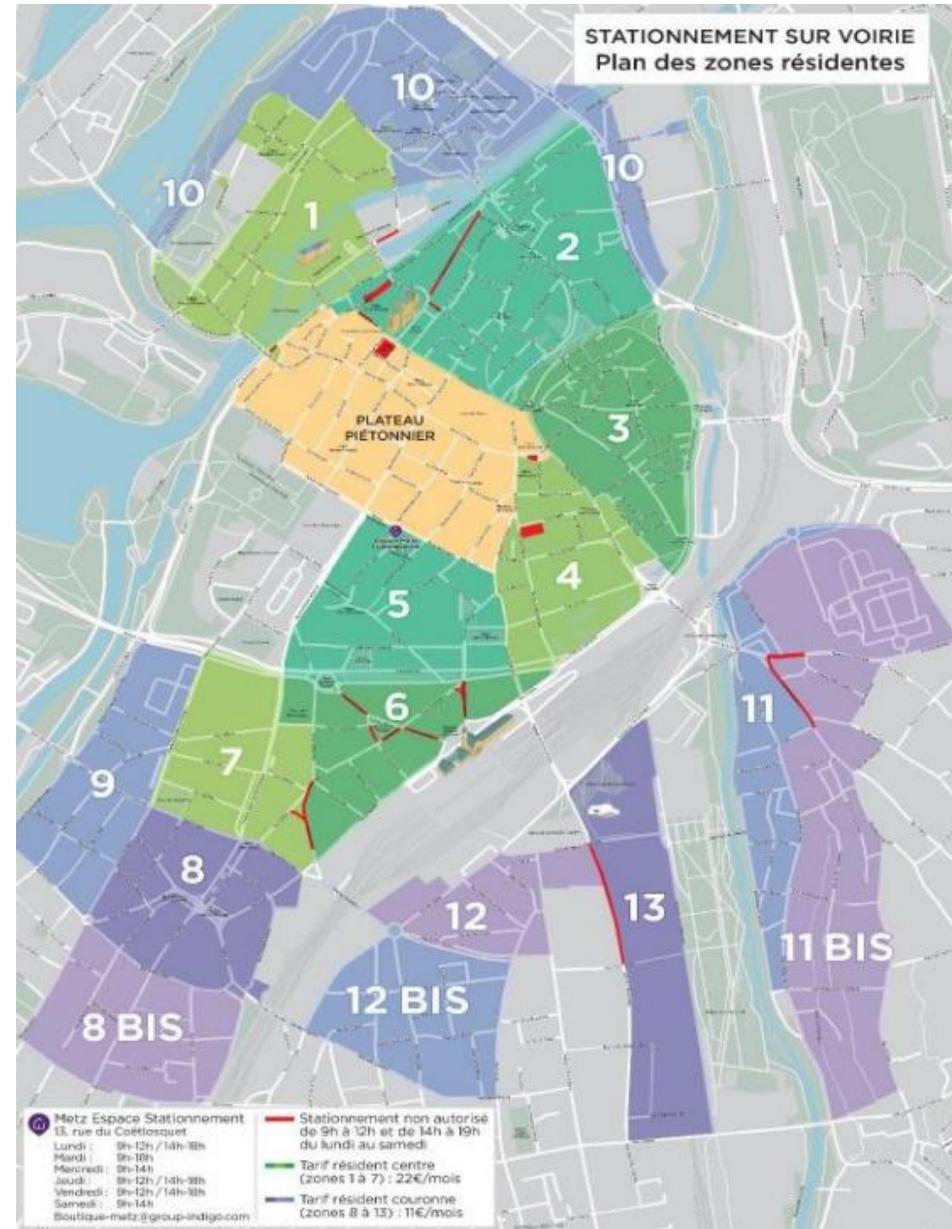
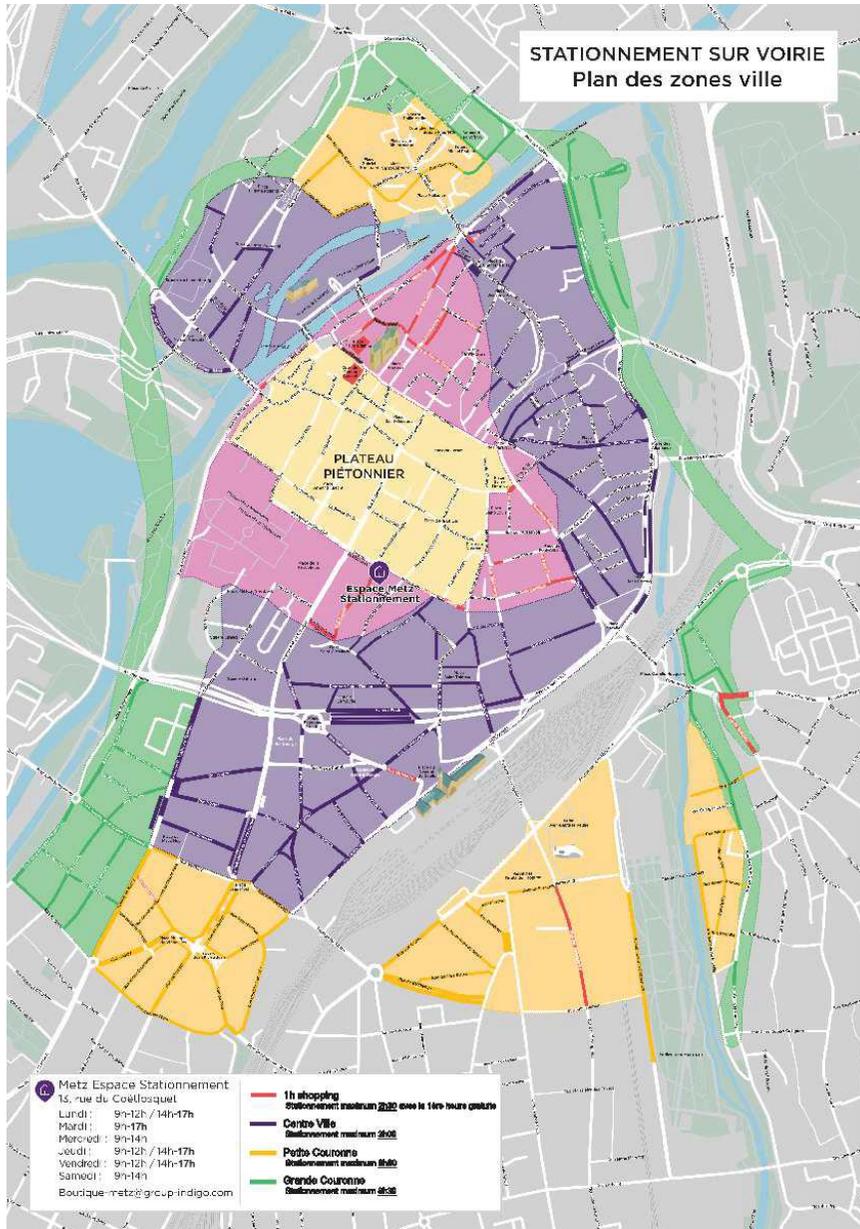
1h Shopping		Centre Ville		Petite couronne	
Temps	€	Temps	€	Temps	€
1h00	Gratuit	18mn	0,50 €	32min	0,50 €
1h05	0,50 €	1h00	1,80 €	1h00	1,00 €
1h30	3,00 €	2h00	4,00 €	3h00	3,00 €
2h00	7,00 €	2h30	7,00 €	5h00	8,10 €
2h31	30,00 €	3h01	30,00 €	8h01	30,00 €

Grande Couronne		Piscine Lothaire	
Temps	€	Temps	€
32min	0,50 €	2h00	Gratuit
1h00	1,00 €	2h01	1,80 €
4h00	2,00 €	2h30	3,60 €
8h00	4,00 €	3h00	5,40 €
8h31	30,00 €	3h31	30,00 €

Tarifs résidents	
	1 ^{er} abonnement
Tarif journalier	2€
Abonnement mensuel	22€
Abonnement trimestriel	65€
Abonnement annuel	204€

Tarif "stationnement résidentiel" en zones résidents 8, 9, 10, 11, 12 et 13 :

Tarifs résidents		
	1 ^{er} abonnement	2 ^{ème} abonnement
Tarif journalier	2€	2€
Abonnement mensuel	11€	33€
Abonnement trimestriel	32,50€	97,50€
Abonnement annuel	102€	306€



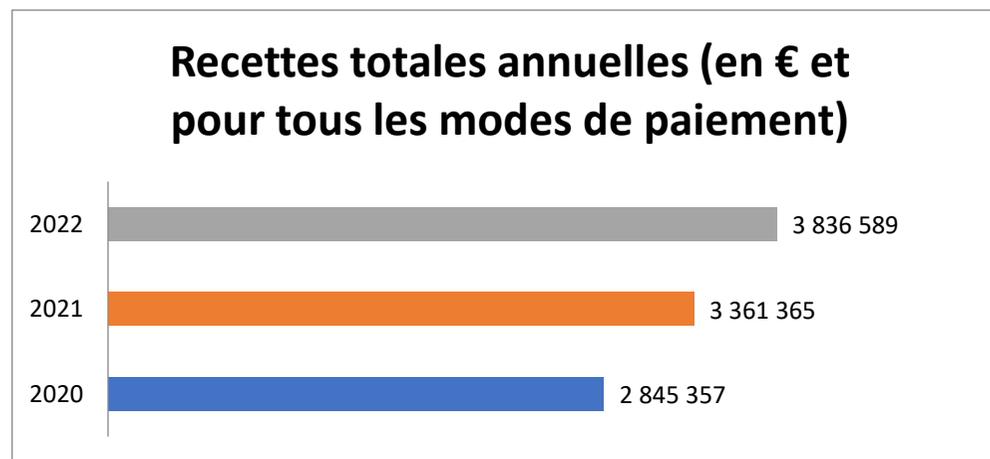
Evolution de l'organisation d'INDIGO

La direction d'INDIGO a choisi la mise en place d'une organisation décentralisée. L'entreprise a décidé au cours de l'année 2021 la création d'une entité « INDIGO Voirie » opérant toutes les voiries INDIGO de France. Cette entité regroupe donc toutes les activités liées à la voirie à savoir le contrôle du stationnement payant ainsi que la maintenance et le traitement des recettes des horodateurs. L'un des principaux bénéfices pour les collectivités est de n'avoir plus qu'un unique interlocuteur en charge de l'ensemble du périmètre Voirie.

Fréquentation et recettes horaires

Pour l'année 2022, on peut noter une reprise du stationnement sur voirie avec une hausse des recettes + 475 K€ par rapport à 2021, avec un ratio/jour qui évolue à 12,6 K€ en moyenne.

En 2022 les recettes bancaires liées aux collectes mensuelles des horodateurs, paiements dématérialisés et abonnements résidents, hors recette BRVE est d'un montant de 3836 K€.



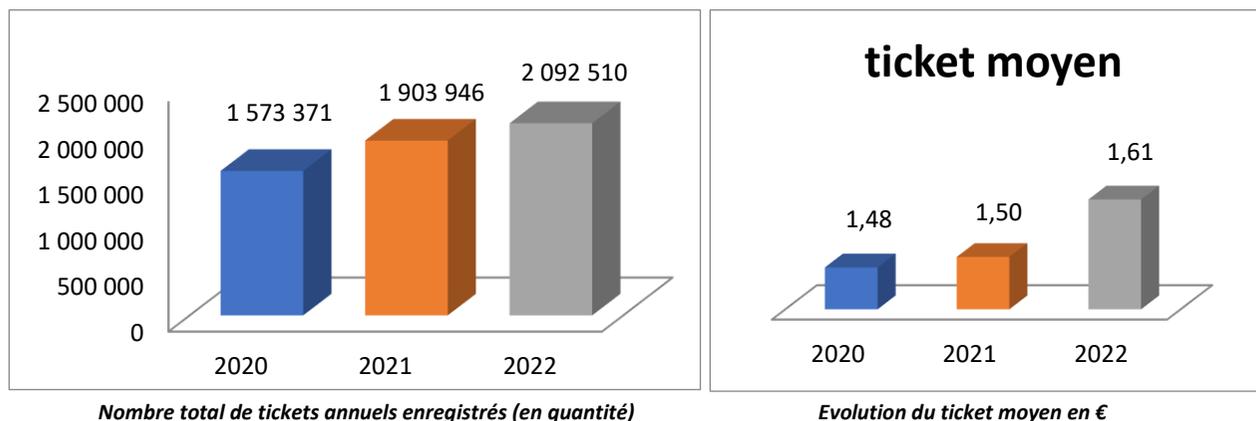
Recettes totales annuelles liées au stationnement sur voirie (en € et pour tous les modes de paiement)

Il est à noter que les paiements dématérialisés augmentent à nouveau en 2022 pour atteindre 66% (NFC compris).

Voici la répartition des paiements dématérialisés :

- 34% par NFC
- 27% via Easypark, qui profite le plus du transfert des usagers vers le paiement mobile.
- 5% via OPnGO qui est devenu INDIGO NEO au 31/08/2022
- 0,1% via Bonjour Metz MOBIWOOM

On peut noter une reprise du nombre de tickets sur l'année 2022 avec +9.9% mais toujours en léger retrait comparé à 2020.



Il en est de même pour le ticket moyen, on note une augmentation de celui-ci (+7.3%) mais bien encore en retrait par rapport une année pleine comme 2019.

Fréquentation et recettes abonnés

Les recettes abonnements sont à nouveau en évolution de 27.3% pour 2022. Il y a un peu plus de 1 000 abonnements mensuels de plus en 2021. Globalement, il est constaté une suroccupation des places de stationnement par les résidents, ce qui freine la rotation et la disponibilité pour les visiteurs et clients des commerces du centre-ville.

Mois	Recettes TTC Résidents		2021			2022			Evolution n-1		Evolution CEP	
	2020	nbre d'abonné	2021	nbre jours ouvrables	nbre d'abonné	nbre de places	2022	nbre d'abonnés	%	Recettes CEP	Ecart €	%
Janvier	37 711,00 €	3163	37 804,00 €	25	2960	4 875	41 424,00 €	3542	9,6%	24 787 €	16 637	40,2%
Février	36 534,00 €	3206	33 904,50 €	24	3497	4 875	38 855,00 €	3484	14,6%	24 787 €	14 068	36,2%
Mars	41 587,00 €	3042	16 723,00 €	27	3616	4 875	37 814,00 €	3565	126,1%	24 787 €	13 027	34,5%
Avril	35 984,00 €	2478	6 302,50 €	24	3519	4 875	34 411,50 €	3608	446,0%	24 787 €	9 625	28,0%
Mai	36 275,00 €	2494	29 460,50 €	22	3079	4 875	40 616,00 €	3704	37,9%	24 787 €	15 829	39,0%
Juin	34 058,00 €	3098	24 872,50 €	26	3638	4 875	35 814,50 €	3821	44,0%	24 787 €	11 028	30,8%
Juillet	46 747,00 €	3191	36 793,50 €	26	3516	4 875	35 160,00 €	3467	-4,4%	24 787 €	10 373	29,5%
Août	41 494,00 €	3327	38 206,50 €	26	3462	4 875	41 489,00 €	3601	8,6%	24 787 €	16 702	40,3%
Septembre	38 997,00 €	3417	44 336,00 €	26	3619	4 875	44 208,50 €	3544	-0,3%	24 787 €	19 422	43,9%
Octobre	36 792,00 €	3457	39 050,50 €	26	3673	4 875	39 830,00 €	3417	2,0%	24 787 €	15 043	37,8%
Novembre	39 106,50 €	3540	35 576,00 €	24	3676	4 875	39 611,50 €	3509	11,3%	24 787 €	14 825	37,4%
Décembre	33 212,00 €	3 194	22 418,00 €	25	3 652	4 875	35 920,50 €	3 490	60,2%	24 787 €	11 134	31,0%
Sous total	458 497,50 €	34 413	365 447,50 €	301	39 255		465 154,50 €	39 262	27,28%	297 440 €	167 715	38,1%
Total Annuel	458 497,50 €		365 447,50 €	301			465 154,50 €		27,28%	297 440 €	167 715	38,1%

5. STATISTIQUES DES FORFAIT POST STATIONNEMENT

Suite à la loi MAPTAM de 2014 et la réforme du stationnement payant sur voirie intervenue le 1er janvier 2018, certaines infractions liées au stationnement payant ont été dépenalisées : l'absence et l'insuffisance de paiement du stationnement ne constituent plus des infractions pénales. L'amende pénale (PV) a disparu au profit d'une redevance d'occupation du domaine public, appelée Forfait de Post-Stationnement (FPS). La gestion du stationnement payant relève intégralement des collectivités territoriales qui ont désormais compétence pour déterminer le montant des FPS.

Concernant les Forfaits-Post Stationnement, le montant des recettes 2022 s'élève à plus de 1 234 795,45€. Celles-ci se répartissent de la manière suivante : 39% depuis Metz Stationnement et 61% depuis l'ANTAI lors de majoration de FPS. Le produit de ces recettes est reversé en majeure partie à la Métropole au travers d'une convention de reversement. En vertu de l'article L.2333-87 du CGCT et du décret n°2015-557 du 20 mai 2015, dans les Métropoles, la commune ayant institué la redevance de stationnement reverse l'intégralité des recettes forfaitaires post-stationnement à son EPCI, déduction faite des coûts liés à la mise en œuvre du forfait post-stationnement (pour Metz autour de 20% des recettes FPS totales en 2022).

STREETEO qui s'occupe du contrôle et de l'apposition des FPS pour INDIGO a réalisé les opérations suivantes durant l'année 2022 :

	En 2019	En 2020	En 2021	En 2022
Nombre de contrôles	1 063 828	868 059	841 552	862 617
Nombre de Forfait Post-Stationnement (FPS)	104 710	74 499	76 415	75 917
Taux de FPS / Nombre de contrôles	9,8 %	8,6%	9,1 %	8,8%
Nombre de Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO)	2 720	3 178	3 297	3101
Taux de RAPO / FPS	2.6 %	4,2 %	4,3%	4,1%
Nombre de dossiers en Commission du Contentieux du Stationnement Payant (CCSP)	95	109	147	287
Taux de CCSP / FPS	> 0.01%	> 0.01%	> 0.01%	> 0.01%

En matière de respect, 8,8% des contrôles effectués sont suivis d'émission d'un Forfait Post-Stationnement (FPS), soit une légère hausse du taux de respect explicitée par des actions plus ciblées des agents de contrôle. Le nombre de FPS émis est en légère diminution de -0,65% et le nombre de recours également (-5,9%). Toutefois, cela correspond

à 1,3 FPS/place/mois (stable par rapport aux années précédentes) avec un nombre de véhicules contrôlés globalement stable par rapport à 2020 et 2021 malgré une forte reprise des fréquentations.

6. ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

La maison du stationnement est ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, les mercredis et samedis de 9h00 à 14h00.

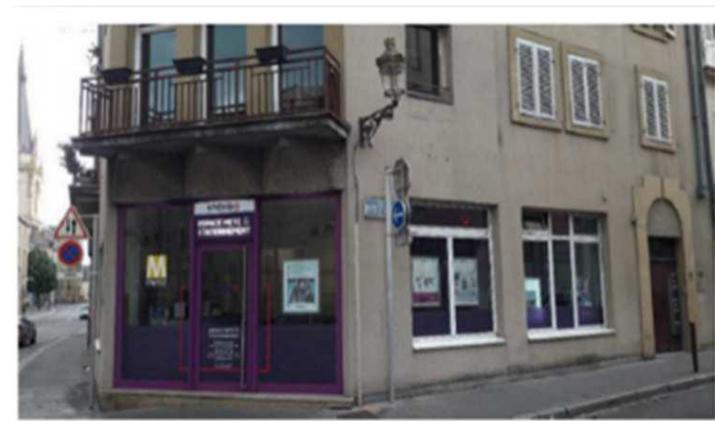
L'équipe de la boutique est composée de 2 agents d'exploitation qui centralisent les demandes clients de l'ensemble domaine du stationnement payant quel que soit le canal (accueil, téléphone, web, numéro client...) ce qui garantit un suivi qualitatif des demandes, de leur enregistrement jusqu'à la solution apportée à l'usager.

Les agents assurent un service de paiement des FPS en phase de minoration, ainsi que la souscription d'abonnements ou le renouvellement pour les abonnés.

En 2022 les agents de la boutique se sont attachés à rappeler 100% des clients dans un délai de moins de 48 heures. 88% des usagers se déclarent satisfaits du service.

Les clients peuvent contacter INDIGO suivant les manières suivantes :

- Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex
- Mail : service.clients@group-indigo.com
- Téléphone : 0 810 26 3000 de 08h30 à 19h00 sans interruption du lundi au vendredi
- Directement par formulaire depuis le site web fr.parkindigo.com ou depuis l'application mobile



7. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

- Fin des travaux rue Pasteur, informations aux résidents de l'arrêt du dézouage en zones 6-7-8.
- Signature de l'avenant IV relatif à l'indemnisation de l'impact de la crise Covid et des mesures prises par la collectivité qui définit une indemnité et la prolongation d'une année supplémentaire du contrat.
- Création d'une nouvelle identité en août 2022 pour OPNGO qui devient INDIGO NEO.
- Piétonisation de la Fournirue, le week-end et tous les jours à partir de juillet 2022. Cette piétonisation n'a pas eu d'effet sur le nombre de transactions gratuites en Zone shopping secteur Cathédrale et Marché couvert.
- Mise en service de l'abri vélo METZ NORD.

- Neutralisation des places camping-car, à Metz-Plage.
- Remise en service des bornes de recharge LAFON.

Il a été constaté une forte recrudescence des actes de vandalisme en 2022, avec 1594 interventions, soit une hausse de 75% par rapport à 2021.

A noter une forte recrudescence des actes de vandalisme en 2022, avec 1 594 interventions, soit une hausse de plus de 75% par rapport à 2021 (489 interventions en 2021). Hormis quelques actes de dégradations mineures (tags...) la majorité des dégradations est causée par des individus mal intentionnés qui obstruent délibérément la goulotte de rendu-monnaie afin de récupérer la monnaie en cas d'annulation de transactions, ou de pièces non reconnues. Ainsi plus de la moitié des sorties effectuées par les équipes de Metz Stationnement au cours de l'année sont liées à ces actes malveillants.

Plusieurs actions ont été menées afin de juguler ce problème, à savoir :

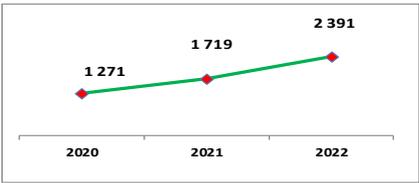
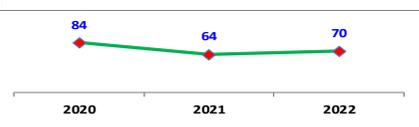
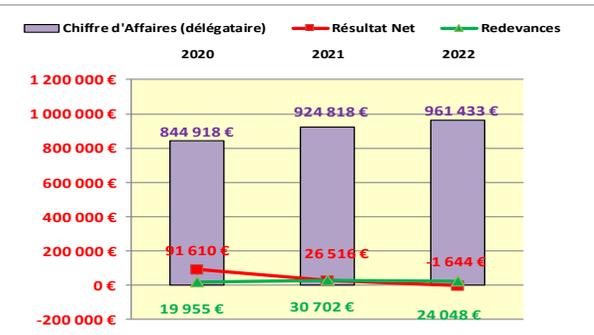
- Plusieurs dépôts de plaintes auprès du commissariat de police. Un individu a été interpellé en flagrant délit à deux reprises.
- Mise en place d'une procédure, avec les équipes de contrôle, visant à tester chaque horodateur à l'aide de jetons tests. Cette action permet d'identifier au plus vite les appareils vandalisés et de déclencher des opérations de maintenance dans le but de contenir la fraude et décourager les malfaiteurs en limitant leurs potentiels gains.



2

SPORTS ET POPULATION

1. LE GOLF

		Tableau de bord - Délégations de Service Public																									
Service : Pôle Mission Aide au Pilotage Année : 2022 Service gestionnaire : Pôle Animation, jeunesse, sports et vie associative		Code délégation : V_GOLF	Date : 26 septembre 2023 Politique publique : Sports et Population Domaine d'activité : Sport																								
		Golf de Metz Technopôle																									
Etablissement Situé à : 3 rue Félix Savart 57070 Metz Nature du contrat : Affermage Signé le : 10/06/2021 Avec effet au : 15/06/2021 Échéance : 14/06/2033 Durée : 12 ans		INDICATEURS ◆ Activité																									
		Eléments Financiers (En euros)																									
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'Affaires (délégataire)</td> <td>844 918 €</td> <td>924 818 €</td> <td>961 433 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>91 610 €</td> <td>26 516 €</td> <td>-1 644 €</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>19 955 €</td> <td>30 702 €</td> <td>24 048 €</td> </tr> <tr> <td>Nbre licenciés</td> <td>747</td> <td>763</td> <td>788</td> </tr> <tr> <td>Total compétiteurs</td> <td>1 271</td> <td>1 719</td> <td>2 391</td> </tr> </tbody> </table>			2020	2021	2022	Chiffre d'Affaires (délégataire)	844 918 €	924 818 €	961 433 €	Résultat Net	91 610 €	26 516 €	-1 644 €	Redevances	19 955 €	30 702 €	24 048 €	Nbre licenciés	747	763	788	Total compétiteurs	1 271	1 719	2 391
	2020	2021	2022																								
Chiffre d'Affaires (délégataire)	844 918 €	924 818 €	961 433 €																								
Résultat Net	91 610 €	26 516 €	-1 644 €																								
Redevances	19 955 €	30 702 €	24 048 €																								
Nbre licenciés	747	763	788																								
Total compétiteurs	1 271	1 719	2 391																								
																											
Exploitant : Raison sociale : SARL GARDEN GOLF de Metz Technopôle Forme juridique : SARL Adresse : 3 rue Félix Savart 57070 Metz Capital : 10 500 € Société dédiée : OUI Société Mère : U-GOLF		Nbre licenciés 																									
		Nbre de manifestations 																									
																											

1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

<i>Compte de résultat de la délégation</i>				
Délégation :	Année		2022	
Golf de Metz Technopôle	Sport			
	2021	2022	Ecart en €	Ecart en % 2022 - 2021
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	914 818	961 433	46 615	5%
Production stockée immob.	-	-	-	
Subventions	10 000	-	- 10 000	-100%
Autres Produits et reprises	43 321	49 694	6 373	15%
Total Produits d'exploitation	968 139	1 011 127	42 988	4%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	403 890	428 044	24 154	6%
Sous traitance	52 557	49 032	- 3 525	-7%
Charges de personnel	361 496	377 765	16 269	5%
Redevances Collectivité	30 702	24 048	- 6 654	-22%
Frais de siège	99 569	117 281	17 712	18%
Dotations aux amortissements	36 473	65 513	29 040	80%
Autres charges	294	406	112	38%
Total Charges d'exploitation	932 424	1 013 057	80 633	9%
Résultat d'exploitation	35 715	- 1 930	- 37 645	-105%
Excédent Brut d'Exploitation	29 161	14 295	- 14 866	-51%
Résultat financier	880	542	- 338	-38%
Résultat exceptionnel	- 4 125	- 256	3 869	-94%
Impôts bénéfice	5 954	-	- 5 954	-100%
Résultat net	26 516	- 1 644	- 28 160	-106%

Compte de résultat en € H.T. – l'année 2021 correspond à une année entière d'exploitation

2. ANALYSE FINANCIERE

Les montants exprimés ici sont Hors-Taxes. L'année 2022 est comparée à l'année 2021 consolidée afin de permettre une meilleure comparaison des chiffres.

Le Chiffre d'Affaires connaît une hausse globale de +5% entre 2021 et 2022 passant de 915K€ à 961K€.

Le Chiffre d'Affaires propre aux activités de pratique du golf est le suivant en 2022 :

- ✓ Les ventes "Green fees Practise", donnant un accès journalier au terrain de golf, ont évolué de 73 757€ de recettes en 2021 à 86 678€, soit +17,4%.
- ✓ Le poste "ventes boutiques" qui était affiché à 79 870€ en 2021 apparaît à 90 030€ en 2022, soit +12,7%.
- ✓ Les cotisations affichent une hausse de 16,22% (433 477€ contre 372 969€ en 2021).

Les ventes liées à l'enseignement ont par contre diminué de 15,96%, évoluant de 322 283€ en 2021 à 277 919€ en 2022.

La hausse des cotisations et la baisse de l'enseignement est en lien avec une modification de la répartition du montant de l'abonnement. En effet, pour les golfeurs débutants 70% de l'abonnement est désormais fléché sur l'enseignement et 30% sur les cotisations, inversement pour les golfeurs confirmés. A noter que l'enseignement et la cotisation représentent 711K€ en 2022 contre 695K€ en 2021.

La redevance du domaine public pour la location des lieux au restaurant est de 30K€ en 2022 comme en 2021.

Les recettes générées par le golf s'établissent à un montant total de **1 011 127€** contre 968 139€ en 2021 sur une année pleine, soit +4,4%.

Le Délégué perçoit chaque année, au titre d'aide au développement de l'enseignement auprès des jeunes scolaires et participation aux écoles municipales de sports, une Contrainte de Service Public versée par la Ville de **22 344€ TTC en 2022**.

Les charges d'exploitation affichent une hausse globale de 81K€ sur la période, soit +9%, pour un montant total de **1 013 057€** contre 932 424€ en 2021.

Les hausses suivantes sont constatées :

- Les achats de marchandises augmentent de 20K€ suite au cambriolage de 2021. En effet, il a fallu reconstituer une partie du stock auquel s'ajoute l'inflation sur le matériel, les vêtements et les accessoires de golf. A noter que malgré la hausse des matières premières et de l'énergie (+10K€), le délégué a fait le choix de ne pas répercuter cette augmentation sur les abonnements des clients.
- Les charges de personnel évoluent de plus de 16K€ en lien avec les différents mouvements qui ont eu lieu au cours de l'année (remplacement du directeur, recrutement d'un alternant, recrutement d'une directrice adjointe et le recrutement d'un jardinier).
- Les frais de siège évoluent de 18K€ en lien avec la variation du chiffre d'affaires.
- Le poste voyages et déplacements connaît une hausse de 12K€ en lien avec la prise en charge des déplacements de deux apprentis en formation BPJEPS Golf, formation qui a lieu au golf d'Aix Marseille.

De fait, le résultat d'exploitation du Délégué a diminué pour cette année 2022 : -1 930€ contre 35 715€ en 2021.

Déduction faite d'un résultat financier positif de 542€ et d'un résultat exceptionnel négatif de 256€, le résultat net du Déléataire est de **-1 644 en 2022** contre 26 516€ en 2021.

Concernant les redevances versées à la Ville :

Le niveau de redevances attendues par la Ville sur 2022 s'établit à :

Une redevance d'affermage et d'occupation du domaine public pour 19 031 €

Une redevance de contrôle de 5 075€

Une redevance d'intéressement de 0€. En effet, le résultat net est déficitaire.

3. ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS

◆ Période de Semestre 2 2021 à fin 2022

En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart Réal-Prév	Ecart en %
Recettes Activité	1 455 987	1 310 447	145 540	10%
Subventions	0	74 038	-74 038	
Autres Produits et reprises	90 047	43 216	46 831	52%
Σ Produits	1 546 034	1 427 701	118 333	8%
Achats, Serv Ext et autres	613 286	414 526	198 760	32%
Charges de personnel	559 323	537 907	21 416	4%
Redevances Collectivité	40 026	36 634	3 392	8%
Frais de siège	176 669	98 078	78 591	44%
Impôts et taxes	11 712	34 934	-23 222	-198%
Dotations aux amortissements	82 868	119 111	-36 243	-44%
Dotations aux provisions	0		0	
Autres charges	409	98 579	-98 170	-24002%
Σ Charges	1 484 293	1 339 769	144 524	10%
Résultat d'exploitation	61 741	87 932	-26 191	-42%
Résultat financier	1 002	-9 786	10 788	1077%
Résultat exceptionnel	-4 381	0	-4 381	100%
Impôts sur les bénéfices	5 954	19 536		30%
Résultat Net avant IS	52 408	58 610	-6 202	-12%

Comparaison du Cumul des Réalisations par rapport aux Prévisions (en € H.T.) inscrits dans le CEP

Pour rappel, la DSP a été renouvelée en juin 2021. Aussi, les cumuls réalisés et prévu débutent du semestre 2 de l'année 2021 à fin 2022. Les recettes d'activités réalisées au cumulé sont supérieures de 10%, des prévisions (+145K€) par rapport au Compte d'Exploitation prévisionnel du Délégué. Les charges d'exploitation cumulées réalisées sont également supérieures à hauteur de 144K€, soit +10%. Les résultats financiers et exceptionnels n'apportent pas à

commentaires. Le résultat net cumulé sur la période apparaît légèrement en-deçà des prévisions du compte d'exploitation du Délégué (écart de 6,2K€ entre les prévisions et les réalisations cumulées).

4. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2022 :

En juin 2021, la ville de Metz et UGOLF ont signé un nouveau contrat d'affermage relatif à l'exploitation du golf de Metz Technopole. Ainsi, la SARL GARDEN GOLF METZ TECHNOPOLE en assurera la gestion pendant 12 ans, soit jusqu'en 2033, après une première période d'exploitation de 15 ans.

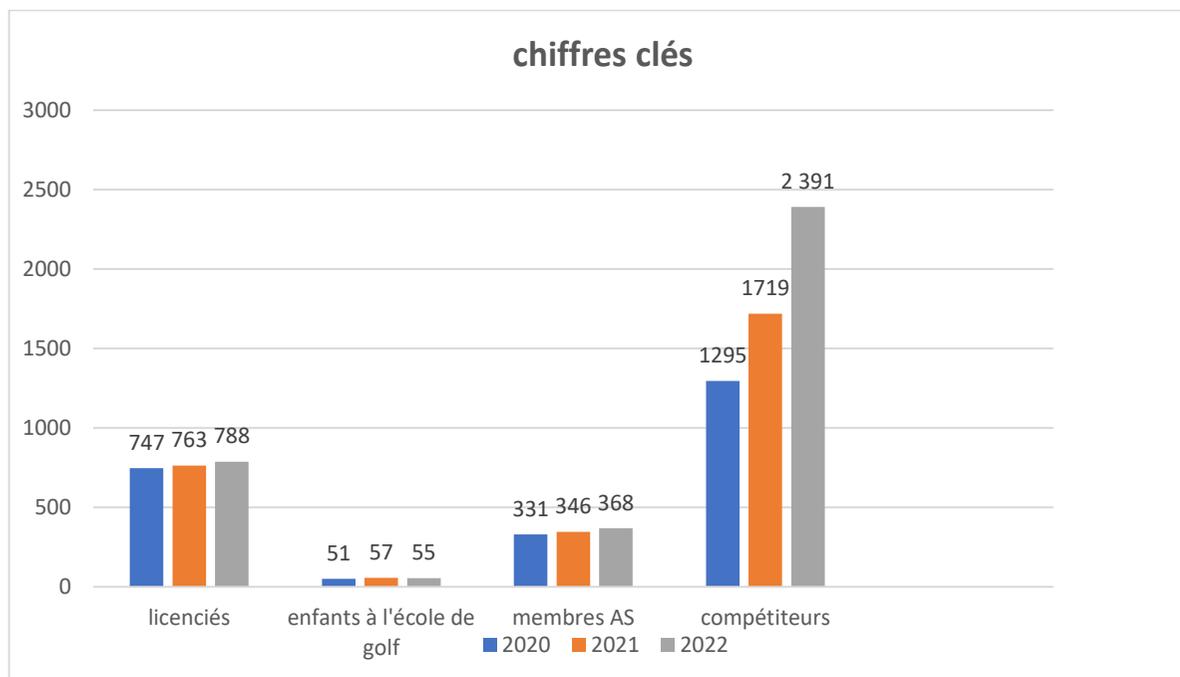
L'année 2022 fut marquée par le départ d'Alexandre CAPET, Directeur du Golf depuis mars 2018. Il a été remplacé par Matthieu ROMANO, anciennement responsable de l'enseignement.

L'année 2022 était la première année pleine du nouveau contrat commencé en juin 2021. De nombreux investissements ont été réalisés que cela soit sur le terrain mais également au niveau de la partie bar et restauration.

Le golf a dû faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie, matières premières, engrais, pièces mécaniques. UGolf n'a pas impacté ces augmentations de coûts à ses joueurs.

Fréquentation

Au niveau de la fréquentation du golf, elle est plutôt stable d'une manière générale, voire légèrement en hausse.



Événements marquants 2022 :

Plus de 100 initiations gratuites de 2h ont été proposées tout au long de l'année et ont permis d'initier près de 350 personnes. Lors de ces séances 50 d'entre elles se sont abonnées au club.

En 2022, le Garden Golf de Metz comptait 679 abonnés, dont 225 en formule SWING4 U (formule pour démarrer le golf).

En plus de ces séances d'initiations, UGOLF s'est associé à l'association AKADMI pour proposer des initiations et compétitions de footgolf afin de toucher un public plus large et familial.

Le golf de Metz Technopole a accueilli les animations estivales où une cinquantaine de jeunes messins ont pratiqué le golf pendant une semaine.

Tout au long de l'année le Garden Golf a également participé à des actions de promotion comme des sessions pour les étudiants en collaboration avec le SUAPS, des initiations sur Metz Plage ainsi que sur la Fête du Sport qui s'est déroulée en septembre aux Arènes de Metz.

Le calendrier des compétitions est toujours très attractif avec 82 compétitions organisées au Garden Golf regroupant 2 391 compétiteurs.

Sport scolaire

La ville de Metz a versé au Garden Golf une contrainte de service public de 22 344€ TTC en 2022, soit 50% du coût réel pour l'enseignement du golf scolaire. UGOLF prenant à sa charge l'autre moitié des coûts.

Ainsi, 20 classes soit 447 élèves ont participé à un cycle de découverte du golf. Les élèves ont profité de 7h de golf encadré par un enseignant professionnel en association avec les enseignants, eux aussi formés en amont.

Situation patrimoniale et investissements

Le délégataire a procédé aux achats et réparations suivants en 2022 :

- . Peinture, luminaires et nouvel espace cave à vin au restaurant : 20 000€
- . Drainage du trou 14 (finalisation) : 15 550€ (sur 2021)
- . Réfection des chemins d'accès au parcours : 20 000€
- . Sablage de l'intégralité des fairways : 20 000€
- . Mise à niveau et plaquage de 9 départs : 15 000€
- . Réfection de 6 bunkers : 15 000€

Soit un total de 90 000€ d'investissement sur le parcours.

UGOLF a travaillé dans la continuité de ses investissements des années précédentes. Son objectif est d'offrir aux golfeurs un terrain de qualité et des événements riches et variés permettant à tous d'allier sport et convivialité.

Éléments d'analyse de la qualité du service

Tous les joueurs qu'ils soient abonnés ou joueurs de passage peuvent faire part de leur réclamation directement à l'accueil du golf mais aussi par mail ou par courrier. L'enquête de satisfaction réalisée en 2022 a reçu plus de 200 réponses. Les retours confirment les forces et faiblesses de leur structure.

Les parcours, les zones d'entraînements et le practice ont été accessibles toute l'année. Le club house a toutefois été fermé du 24 décembre au 01er janvier inclus comme chaque année. Les parcours restants toutefois accessibles durant cette période aux abonnés.

Le site internet du Garden Golf est mis à jour régulièrement et donne la possibilité aux visiteurs de réserver leur parcours en ligne et de consulter les dernières informations.

Le Garden Golf de Metz continue d'animer ses réseaux sociaux (Facebook et Instagram) afin de communiquer auprès du plus grand nombre d'abonnés. En 2022, ils ont réalisé près de 400 publications et comptent plus de 2 300 abonnés sur leur comptes Facebook et Instagram.

Le délégataire prend également de nombreuses mesures en faveur du développement durable. Il réduit en effet au minimum l'utilisation des produits phytosanitaires et recherche des solutions innovantes pour les supprimer complètement (programme de regarnissage, défeutrage régulier, aération à louchets, ...). La gestion des espaces verts et des terrains de golf se fait aussi de manière responsable par des jardiniers sensibilisés et formés.

Pistes d'amélioration du service

Au niveau des parcours, UGOLF souhaite chaque année progresser dans l'optimisation de l'entretien des terrains et greens.

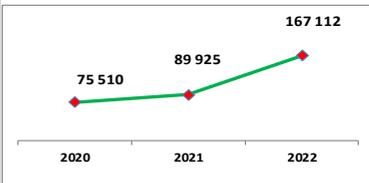
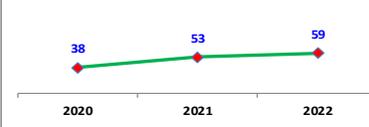
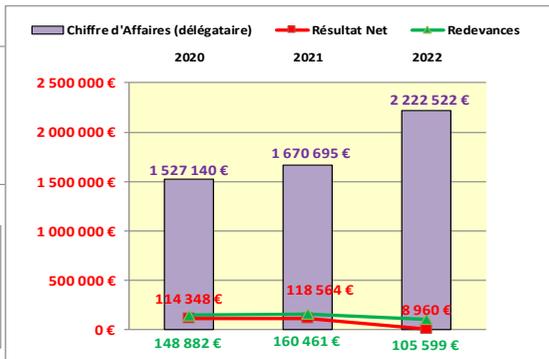
Pour 2023, l'objectif sera également de trouver une solution durable pour la protection des bâtiments administratifs situés à proximité du golf et avec lesquels, il y a régulièrement des accidents de type "balles perdues". Cela concerne principalement le bâtiment du CROUS et la terrasse du restaurant universitaire.

Après plusieurs réunions sur place, un filet de protection sera installé au niveau du restaurant du CROUS au 1^{er} trimestre 2023.

2023 sera l'année de plusieurs travaux de rénovation énergétique afin que les installations soient respectueuses de l'environnement.

Les diverses actions de communication et de découverte du golf seront reproduites afin de développer et de rendre accessible ce sport au plus grand nombre. Toute l'équipe du Garden Golf continuera ses efforts sur la qualité du parcours, la fidélisation des clients et la démocratisation du golf.

2. LES ARENES

		Tableau de bord - Délégations de Service Public																									
Service : Direction Mission Aide au Pilotage Année : 2022 Service gestionnaire : Pôle Animation, jeunesse, sports et vie associative		Code délégation : V_ARENES >août 18 Les Arènes	Date : 20 octobre 2023 Politique publique : Sports et Population Domaine d'activité : Événementiel																								
Etablissement Situé à : 5 Avenue Louis le débonnaire 57000 METZ Nature du contrat : Affermage Signé le : 01/08/2018 Avec effet au : 01/08/2018 Échéance : 31/07/2026 Durée : 8 ans		INDICATEURS ◆ Activité Éléments Financiers (En euros)																									
Exploitant : Raison sociale : SNC Les Arènes Forme juridique : SNC Adresse : 5 Avenue Louis le débonnaire 57000 METZ Capital : 3 200 € Société dédiée : OUI Société Mère : S-PASS Théâtres-Spectacles-Événements (Filiale de FIMALAC Entertainment)		Nbre de spectateurs 	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'Affaires (délégataire)</td> <td>1 527 140 €</td> <td>1 670 695 €</td> <td>2 222 522 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>114 348 €</td> <td>118 564 €</td> <td>8 960 €</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>148 882 €</td> <td>160 461 €</td> <td>105 599 €</td> </tr> <tr> <td>Nbre de manifestations</td> <td>38</td> <td>53</td> <td>59</td> </tr> <tr> <td>Nbre de spectateurs</td> <td>75 510</td> <td>89 925</td> <td>167 112</td> </tr> </tbody> </table>		2020	2021	2022	Chiffre d'Affaires (délégataire)	1 527 140 €	1 670 695 €	2 222 522 €	Résultat Net	114 348 €	118 564 €	8 960 €	Redevances	148 882 €	160 461 €	105 599 €	Nbre de manifestations	38	53	59	Nbre de spectateurs	75 510	89 925	167 112
	2020	2021	2022																								
Chiffre d'Affaires (délégataire)	1 527 140 €	1 670 695 €	2 222 522 €																								
Résultat Net	114 348 €	118 564 €	8 960 €																								
Redevances	148 882 €	160 461 €	105 599 €																								
Nbre de manifestations	38	53	59																								
Nbre de spectateurs	75 510	89 925	167 112																								
		Nbre de manifestations 																									
		Fréquentation moyenne par spectacle 																									

1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

<i>Compte de résultat de la délégation</i>				
Délégation :	Année		2022	
Les Arènes	Evénementiel			
	2021	2022	Ecart en €	Ecart en % 2022 - 2021
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	551 625	1 110 057	558 432	101%
Production stockée immob.	-	-	-	
Subventions	1 119 070	1 112 465	- 6 605	-1%
Autres Produits et reprises	150	13 901	13 751	9167%
Total Produits d'exploitation	1 670 845	2 236 423	565 578	34%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	866 566	1 409 149	542 583	63%
Sous traitance	179 028	347 718	168 690	94%
Charges de personnel	191 476	275 147	83 671	44%
Redevances Collectivité	160 461	105 599	- 54 862	-34%
Frais de siège	80 000	80 000	-	0%
Dotations aux amortissements	101 506	90 540	- 10 966	-11%
Dotations aux provisions	2 294	10 202	7 908	345%
Autres charges	148 274	260 252	111 978	76%
Total Charges d'exploitation	1 550 577	2 230 889	680 312	44%
Résultat d'exploitation	120 268	5 534	- 114 734	-95%
Excédent Brut d'Exploitation	372 192	352 627	- 19 565	-5%
Résultat financier	419	5 265	4 846	1157%
Résultat exceptionnel	- 2 123	- 1 839	284	-13%
Impôts bénéfice	-	-	-	
Résultat net	118 564	8 960	- 109 604	-92%

Compte de résultat en € H.T.

2. ANALYSE FINANCIERE

Sur l'année 2022, le délégataire enregistre plus du double de **recettes d'activité (1 110K€** contre 552K€ en 2021), revenant à un niveau d'avant covid (966K€ en 2019). En effet, la crise sanitaire a impacté les recettes des Arènes sur les années 2020 et 2021, l'établissement ayant été fermé à plusieurs reprises.

Aussi, il a été constaté une hausse des produits dont les variations les plus importantes concernent :

- Les recettes restaurant et bar évoluant de 38K€ en 2021 à 133K€ en 2022.
- La location de spectacles/concerts (billetterie) évoluant de 52K€ à 154K€.
- Les prestations refacturées (fluides, prestations techniques, sécurité, incendie) augmentent de 416K€ à 743K€ entre 2021 et 2022. Les prestations étant liées à l'activité, la hausse du chiffre d'affaires entraîne une hausse de ce poste. De plus, il est constaté une évolution de +200K€ sur les fluides en lien avec la hausse des coûts de l'énergie et une refacturation annuelle supplémentaire de 60K€ par Dalkia sur le P1 pour prestation faite. Dès la constatation de ce procédé par le fournisseur d'énergie, le délégataire a rompu le contrat et a conclu avec UEM en 2023 un raccordement du froid urbain.
- Les charges de personnel ont augmenté de 85K€ en 2022 car 3 manutentionnaires étaient réquisitionnés chaque jour aux Arènes. En 2023, le délégataire a constaté qu'il n'y avait pas d'utilité à embaucher 3 personnes par jour, aussi, ce poste devrait légèrement diminuer en 2023.

À ces recettes d'activité, s'ajoute une **Contrainte Particulière de Service Public** d'un montant de **1 112K€ en 2022** (1 119k€ en 2021). Cette contrainte (CPSP) est versée par la Ville en compensation de contributions imposées au délégataire par la Ville sur l'équipement (mise à disposition de salles annexes auprès d'associations sportives par exemple, droit de priorité sur la grande salle). Aussi, cette CPSP est constituée en 2022 :

- Servitudes places (20 places) : 24 800€
- Droit de priorité VDM : 110 500€
- Droit de priorité club résident-Metz Handball : 130 000€
- Locations salles annexes : 847 165€

Le total de recettes d'exploitation s'élève à **2 236K€** et est supérieur de +33% à 2021 (1 671K€).

A noter que les recettes "hors salles annexes" (grande salle dédiée aux spectacles et l'évènementiel) représentent 61,88% des recettes globales (1 375k€) et 38,11% proviennent des recettes "salles annexes" (salle dédiée au sport et aux associations) pour 847k€. Il est constaté en 2022 une forte hausse des recettes des salles hors annexes alors qu'en 2021 la répartition était quasiment 50/50. Cela s'explique par le fait que l'année 2021 avait été marquée par l'évènement « e-sport » financé par le Département, ce qui avait boosté les chiffres d'affaires des salles annexes.

Les charges totales d'exploitation affichent une hausse de +44% entre 2021 et 2022, pour un montant total de **2 231K€** en 2022 (1 551k€ en 2021). Les charges ont globalement augmenté en 2022, elles avaient largement diminué en 2020 et 2021 suite à la crise sanitaire et les évènements réduits.

Le résultat d'exploitation affiche -95% entre 2021 et 2022, il est désormais de **5,5K€** contre 120k€ en 2021 car malgré une hausse des charges et produits, ces derniers ont suivi la même tendance. À ce résultat d'exploitation, s'ajoute un résultat financier de 5K€ et le résultat exceptionnel de -1 839€, ce qui porte le résultat net du délégataire à **8,9K€** contre 118k€ en 2021, soit -92%.

À noter que **les redevances** versées à la collectivité ont été revues et les modalités de calcul sont les suivantes :

- Redevance d'occupation du domaine public (RODP) fixe de 10 000€ annuel indexé,
- Redevances liées aux activités Buvette, restauration et spectacles extérieurs : RODP fixe de 1 200€ annuel indexé et part variable de 2% du Chiffre d'Affaires,
- Redevance d'affermage de 78 000€ annuel indexé,
- Redevance de contrôle : 5 000€ annuel indexé,
- Redevance d'intéressement sur le Résultat d'exploitation : 10% du résultat d'exploitation de 0 à 50k€, 40% de 50k€ à 100k€, 50% de 100k€ à 200k€, 60% au-delà de 200k€.

En 2022 ont été versées, des redevances pour **105 599€**.

3. ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS

On constate que le résultat net réalisé est inférieur aux estimations de ce nouveau contrat en lien avec la pandémie Covid ayant impacté les années 2020 et 2021.

Les recettes totales affichent une sous-réalisation de -6%, soit -240k€ face à des charges plus élevées que le prévisionnel +18% soit +1,7M€. Le délégataire obtient ainsi un résultat d'exploitation de **470k€** au 31/12/22 contre 2 599k€ prévu. Les résultats financier et exceptionnel n'appellent pas de remarque particulière pour ce début d'exploitation.

◆ Période de	2018	à fin 2022		
En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart Réal-Prév	Ecart en %
Recettes Activité	4 126 230	4 366 099	-239 869	-6%
Autres Produits et reprises	106 790	1 079 174	-972 384	-911%
Σ Produits	10 043 639	10 449 113	-405 474	-4%
Achats, Serv Ext et autres	5 545 062	1 103 234	4 441 828	80%
Charges de personnel	1 291 808	2 198 480	-906 672	-70%
Redevances Collectivité	672 926	501 514	171 412	25%
Frais de siège	424 733	353 333	71 400	17%
Dotations aux amortissements	459 094	539 331	-80 237	-17%
Dotations aux provisions	68 120		68 120	100%
Autres charges	1 111 618	2 892 830	-1 781 212	-160%
Σ Charges	9 573 361	7 849 305	1 724 056	18%
Résultat d'exploitation	470 278	2 599 808	-2 129 530	-453%
Résultat financier	14 747	-21 806	36 553	248%
Résultat exceptionnel	-3 782	0	-3 782	100%
Résultat Net avant IS	481 243	2 578 002	-2 096 759	-436%

Cumul Variation réalisations/prévisions en € HT.

4. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2022

L'épidémie de 2020 a laissé place à l'inflation, à la baisse du pouvoir d'achat et à l'augmentation des coûts énergétiques. L'année 2022 a été une bonne année. Une année en hausse en fréquentation, en activité et en résultats.

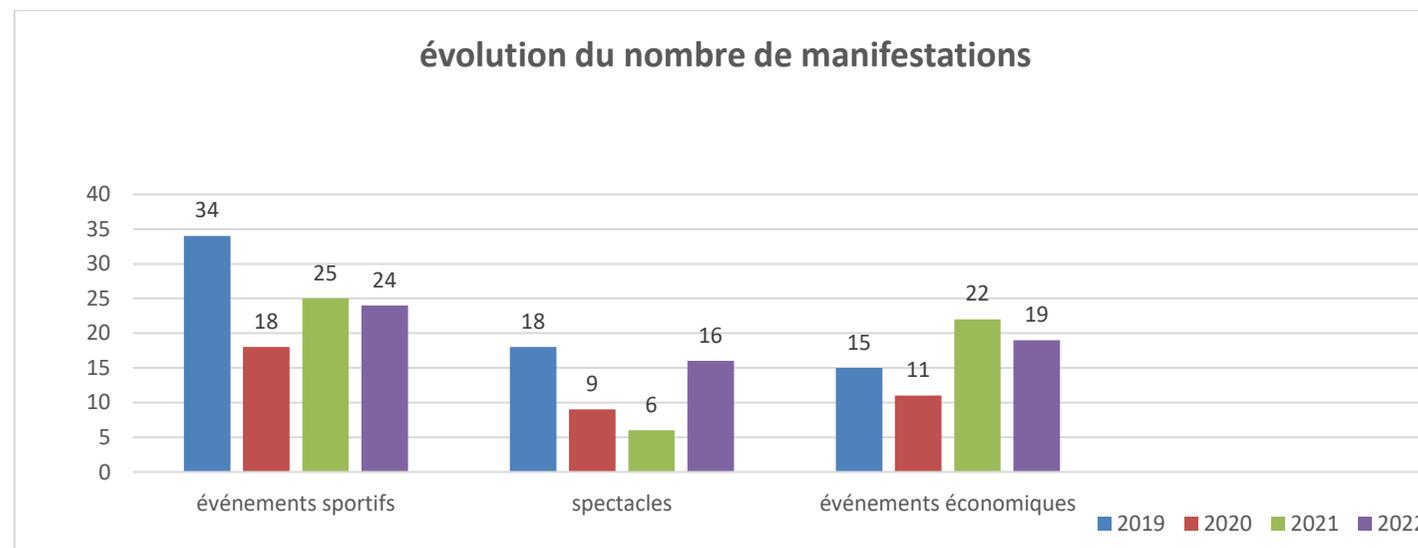
Gestion grande salle

L'année 2022 est redevenue une année normale. Plus de contrainte dû à la Covid-19 et les Arènes ont pu assurer les reports dus à l'épidémie.

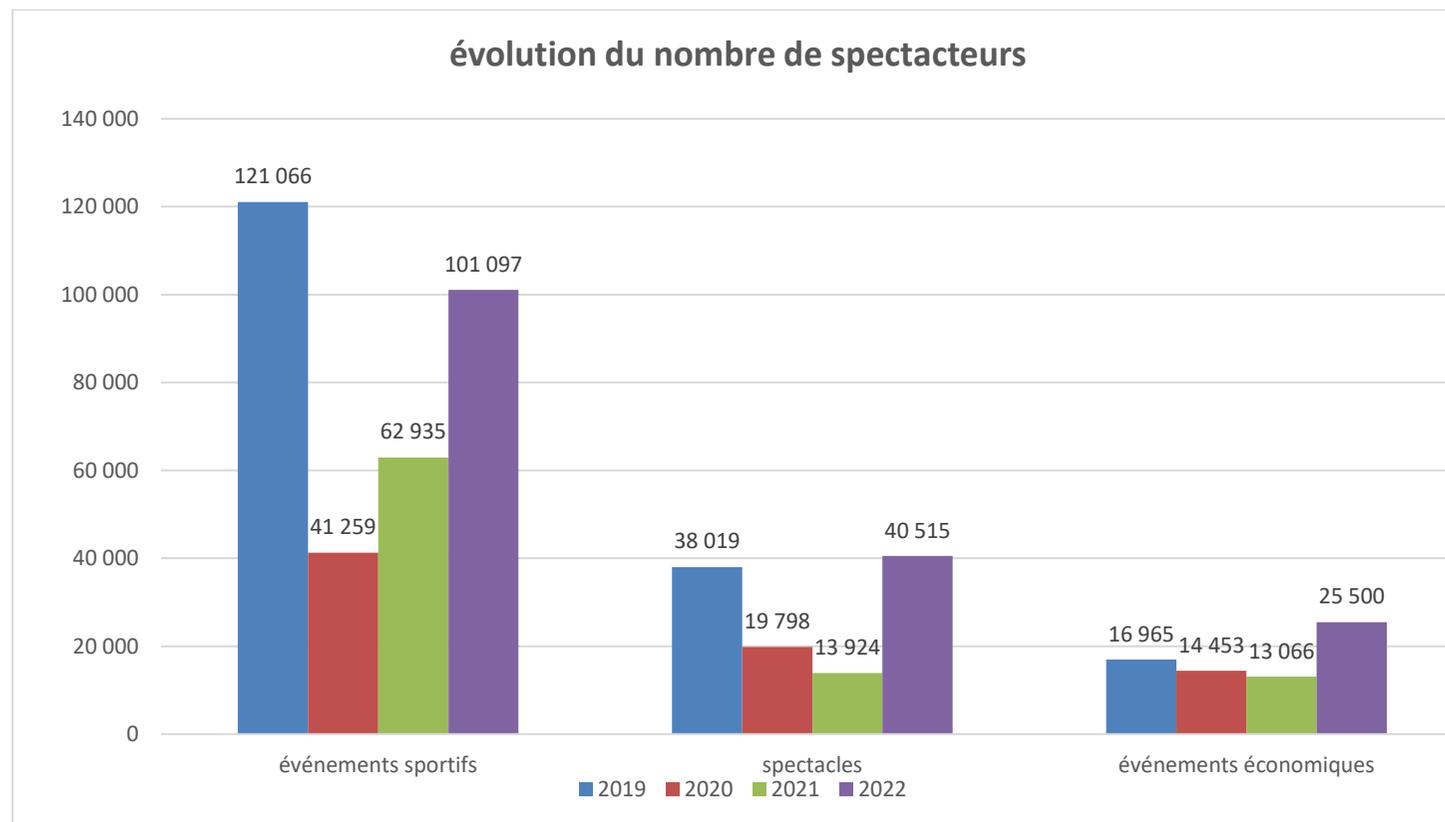
Les Arènes ont toutefois été utilisées durant 63 jours de manifestations pour des événements sportifs (dont 20 matchs de Metz handball et un match de l'équipe de France de handball féminine contre l'Allemagne le 30 septembre 2022), culturels, d'entreprises et des spectacles (hors utilisation des salles de sport annexes par les clubs et les scolaires).

Le nombre de manifestations accueillies sur l'année a bien évidemment augmenté entre 2021 (53) et 2022 (63), malgré un mois de janvier totalement à l'arrêt puis les premiers jours de février soumis à des restrictions.

Le nombre de spectacles a augmenté passant de 6 en 2021 à 16 en 2022.



En ce qui concerne le nombre de spectateurs, il est très logiquement supérieur à 2021.



Journées Ville

La ville dispose, contractuellement de 37 journées attribuées à la Ville. A cela s'ajoute 4 journées reportées pour non-utilisation en 2021. (reste également les journées de l'avenant 1, soit 12 journées)

Ainsi, pour 2022, la ville disposait de 41 journées (+12), elle n'en a utilisé que 34 :

- 20 journées pour Metz Handball dans le cadre de son championnat, Coupe de France ainsi que son parcours en ligue des Champions ;
- 2 journées ont été attribuées pour le Département de la Moselle – Moselle e-talents ;

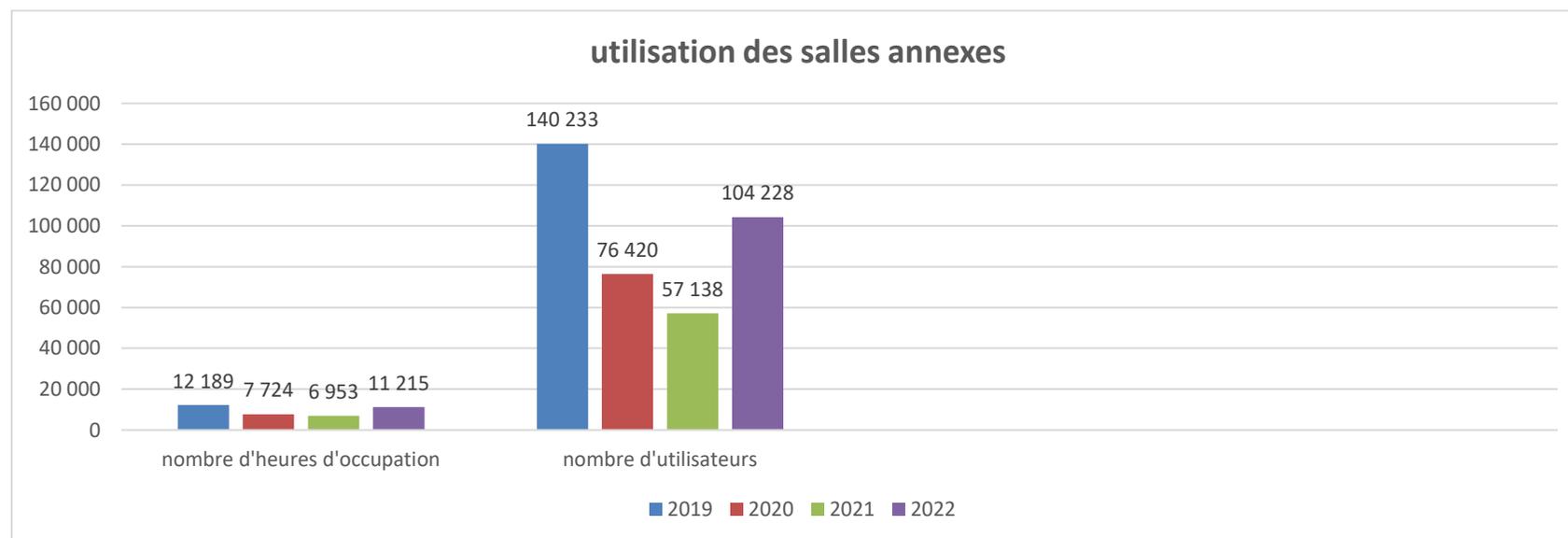
- 1 journée a été attribué pour Metz Gym – compétition GR ;
- 8 journées ont été attribuées au Moselle Open ;
- 2 journées ont été attribuées pour le match de handball France – Allemagne ;
- 1 journée a été attribué pour le forum emploi.

Enfin, dans le cadre de sa convention avec le département, la ville met à disposition 2 journées par an. Pour 2022, deux journées ont été utilisées.

Journées disponibles au 31/12/2022 : 7 journées

Gestion salles annexes

Au niveau de l'utilisation des salles annexes, la programmation est gérée directement par le service Equipements Sportifs de la Ville qui attribue aux clubs et écoles de Metz différents créneaux valables pour l'année scolaire.



On constate que les salles annexes ont été plus utilisées qu'en 2021.

5. SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

Le délégataire a procédé aux achats et réparations suivantes en 2022 :

- . Réfection des gardes corps grande salle (soudure) ;
- . Rénovation peinture studio d'interview ;
- . Installation récepteur/10 télécommandes portail cour de service ;
- . Installation récepteur/30 télécommandes barrière parking haut.

La Ville est également intervenue plusieurs fois sur des travaux d'entretien du bâtiment.

6. ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

Communication

Avec un budget communication à hauteur de 43K€, le délégataire utilise de nombreux moyens de communication pour se faire connaître et promouvoir les événements au sein de sa structure :

- Achat d'espace publicitaire dans le Républicain Lorrain, Urban TV, ...
- La réalisation d'un magazine biannuel : le MAG DES ARENES
- Un site internet avec lien sur les billetteries : 58 616 visites uniques en 2021
- Une page Facebook : 14 088 abonnés au 31 décembre 2022 (+650 par rapport à 2021)
- Un profil twitter et Instagram (1 639 abonnés + 317 par rapport à 2021)
- L'utilisation d'une newsletter (1415 abonnés + 261 par rapport à 2021)

Les Arènes ont soutenu financièrement plusieurs manifestations et/ou structures : le Moselle Open, Metz Handball et Metz Plage.

Actions responsables et solidaires

Dans le cadre de la charte des 15 engagements écoresponsables des grands événements sportifs signée avec le ministère des Sports et WWF France, les Arènes ont poursuivi leurs actions avec :

- La mise en place de distributeurs sanitaires écoresponsables via Lucart Group (papiers 100% recyclés et de fabrication française).

- La mise en place de cendrier écoresponsable et du recyclage de mégots avec la société Cy_Clope.
- La pérennisation du partenariat avec la société Elise dans le cadre du recyclage des déchets .

Enfin, les Arènes accueillent plusieurs fois par an l’Etablissement Français du Sang dans le cadre de dons du sang en leur mettant gracieusement à disposition le grand hall et en prenant en charge les frais de mise en configuration.

Utilisation de la grande salle

Tout au long de l’année 2022, les Arènes ont proposé une programmation sportive :

- Le Moselle Open ;
- Les matchs de Metz Handball tout au long de l’année ;
- Metz Gym – compétition GR.

Elles ont aussi accueilli plusieurs temps forts culturels comme le spectacle de Patrick BRUEL (mars) et Alban IVANOV (novembre) ;

Utilisation des salles annexes

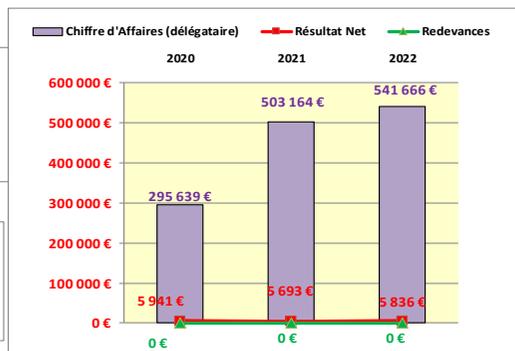
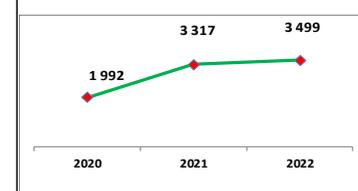
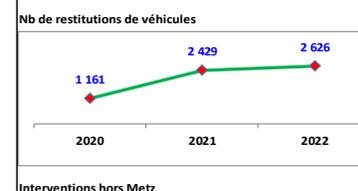
Les clubs sportifs utilisateurs des salles annexes ont pu bénéficier des salles des Arènes pour se réunir en dehors des créneaux attribués par la ville : réunions, assemblées générales, cocktails.

7. PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

Plusieurs pistes d’amélioration sont en réflexion afin d’améliorer plus encore la qualité des prestations proposées aux Arènes :

- Continuité dans l'amélioration de la qualité d'accueil des clubs dans les salles annexes (mise en place d'écran, renouvellement matériel, ...) ;
- Objectif 2024 : démarcher les fédérations pour obtenir des matchs amicaux, des entrainements. Accueil du Brésil dans le cadre de JO 2024 (site d’entraînement).

3. FOURRIERE AUTOMOBILE

		Tableau de bord - Délégations de Service Public																										
Service : Direction Organisation, Méthodes, Contrôle de Gestion, Evaluation Année : 2022 Service gestionnaire : Pôle Tranquillité publique, commerce et réglementation		Code délégation : V_FOURRIERE	Date : 9 octobre 2023																									
		Fourrière automobile	Politique publique : Tranquillité publique, réglementation et activités commerciales Domaine d'activité : Réglementation																									
Etablissement Situé à : 95 boulevard solidarité, 57000 METZ Nature du contrat : Affermage Signé le : 01/03/2018 Avec effet au : 01/04/2018 Échéance : 29/02/2028 Durée : 10 ans		INDICATEURS ♦ Activité																										
		Éléments Financiers (En euros)																										
		Total véhicules mis en fourrière	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2020</th> <th>2021</th> <th>2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'Affaires (délégataire)</td> <td>295 639 €</td> <td>503 164 €</td> <td>541 666 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat Net</td> <td>5 941 €</td> <td>5 693 €</td> <td>5 836 €</td> </tr> <tr> <td>Redevances</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>Nb de restitutions de véhicules</td> <td>1 161</td> <td>2 429</td> <td>2 626</td> </tr> <tr> <td>Total véhicules mis en fourrière</td> <td>1 992</td> <td>3 317</td> <td>3 499</td> </tr> </tbody> </table>			2020	2021	2022	Chiffre d'Affaires (délégataire)	295 639 €	503 164 €	541 666 €	Résultat Net	5 941 €	5 693 €	5 836 €	Redevances	0 €	0 €	0 €	Nb de restitutions de véhicules	1 161	2 429	2 626	Total véhicules mis en fourrière	1 992	3 317	3 499
	2020	2021	2022																									
Chiffre d'Affaires (délégataire)	295 639 €	503 164 €	541 666 €																									
Résultat Net	5 941 €	5 693 €	5 836 €																									
Redevances	0 €	0 €	0 €																									
Nb de restitutions de véhicules	1 161	2 429	2 626																									
Total véhicules mis en fourrière	1 992	3 317	3 499																									
		Nb de restitutions de véhicules																										
Exploitant : Raison sociale : SARL AFM (Auto Fourrière Metz) Forme juridique : SARL Adresse : 55 rue de Phalsbourg 67260 SARRE-UNION Capital : 10 000 € Société dédiée : OUI Société Mère : AFM		Interventions hors Metz																										
																												
																												
																												

Ce rapport a été établi à partir des informations transmises par le délégataire (rapport d'activités, comptes annuels) et des informations du logiciel de la Ville de Metz (LOGITUD) concernant l'activité de fourrière.

1. COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION

Compte de résultat de la délégation				
Délégation :	Année		2022	
Fourrière automobile	Réglementation			
	2021	2022	Ecart en €	Ecart en % 2022 - 2021
Produits d'exploitation				
Recettes Activité	488 171	506 206	18 035	4%
Subventions	14 993	35 460	20 467	137%
Autres Produits et reprises	258	571	313	121%
Total Produits d'exploitation	503 422	542 237	38 815	8%
Charges d'exploitation				
Achats, Serv Ext et autres	291 922	337 573	45 651	16%
Sous traitance	-	-	-	
Charges de personnel	197 295	199 340	2 045	1%
Redevances Collectivité	-	-	-	
Frais de siège	-	-	-	
Dotations aux amortissements	5 868	13 959	8 091	138%
Dotations aux provisions	-	-	-	
Autres charges	477	367	- 110	-23%
Total Charges d'exploitation	495 562	551 239	55 677	11%
Résultat d'exploitation	7 860	- 9 002	- 16 862	-215%
Excédent Brut d'Exploitation	13 947	4 753	- 9 194	-66%
Résultat financier	- 859	- 2 092	- 1 233	144%
Résultat exceptionnel	- 258	17 997	18 255	-7076%
Impôts bénéfice	1 050	1 067	17	2%
Résultat net	5 693	5 836	143	3%

Compte de résultat en € H.T.

2. ANALYSE FINANCIERE

L'année 2018 était marquée par la passation d'un contrat concernant la gestion de la fourrière automobile, auparavant en gestion municipale. Le présent contrat a été exécuté à compter du 01/03/18 pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 29/02/28. Le démarrage de l'exploitation a réellement débuté le 04/04/18 sur l'ancien site de la fourrière municipale, rue Dreyfus Dupont. Une fois les aménagements réalisés, le délégataire s'est installé sur le nouveau site, boulevard solidarité (ZAC Sébastopol).

Initialement inscrit au contrat, le délégataire devait prendre à son compte l'aménagement complet du terrain, sa sécurisation, la construction d'un hangar, l'acquisition de matériels, la végétalisation des lieux et l'exploitation de la fourrière. Ces conditions de prise d'effet étaient soumises à un plan de financement initial et à des investissements lourds qui découlaient de l'exploitation du service.

Une partie des obligations légales édictées dans le contrat de DSP n'ont pas été réalisées par le délégataire, il est à ce jour redevable des investissements portés par la collectivité. La dette des dépenses liées à l'installation s'élève à 115 772,89€.

Une réflexion a été menée entre les services de la ville et le délégataire, pour actualiser le plan de financement initial et le compte d'exploitation prévisionnel du contrat, et pour mettre en place un échéancier de remboursement de la dette sur le restant du contrat, soit 6 ans.

Extrait de la délibération du CM du 11 juillet 2022 (avenant 1 au contrat de DSP) :

PERIODE	MONTANT MENSUEL	MONTANT TOTAL SUR LA PERIODE
D'août 2022 à janvier 2028 (soit 66 mois)	1 750,00 €	115 500,00 €
Février 2028	272,89 €	272,89 €
TOTAL DE LA DETTE		115 772,89 €

Par ailleurs, le montant de la redevance a été revu à la hausse et est passé à compter de 2022 de 17 500 € HT (21 000 € TTC), à 21 000 € HT (soit 25 200 € TTC) par an.

Analyse du compte de résultat 2022 :

Pour cette 5^{ème} année d'exploitation, le compte de résultat ci-dessus détaille les recettes perçues par le délégataire dans le cadre de son activité ainsi que les charges liées à son exploitation de ce service public. Ces données ont été consolidées sur la base des comptes de résultats issus de la société AFM (Auto-Fourrière Metz) créée en février 2019.

Les recettes totales d'un montant de 542 237 € pour 2022 sont supérieures aux estimations du compte d'exploitation prévisionnel (CEP) annexé au contrat : l'estimatif était de 413 678 € pour 2023. La maraude mise en place avec la police municipale a permis d'augmenter fortement le nombre de véhicules mis en fourrière : de 1 860 véhicules en 2018, le nombre s'élève à 3 317 en 2021, et 3 499 en 2022 ce qui représente une hausse de +88% entre la 1^{ère} et la 5^{ème} année du contrat.

Les charges d'exploitation, d'un montant total de 551 239 €, sont également supérieures au niveau attendu au CEP lors de la passation du contrat (385 309 €). Cela est dû notamment à une sur-réalisation très importante des achats et services externes (338k€ au lieu de 55,8k€ au 31/12/2022). Si l'on regarde ces dépenses dans le détail :

- 40K€ de carburants (ceci est en lien avec l'inflation et la hausse d'activité)
- 3,4K€ de fluides : ce poste est en constante baisse ce qui est plutôt contraire à l'actualité (5,8K€ en 2021). Le délégataire indique qu'en 2022 il a arrêté d'allumer les spots qui éclairaient le parking toute la nuit.
- 113K€ d'achats : ce poste est en **croissance exponentielle** (10K€ en 2019 et 15K€ en 2020) : avec plus de 20K€ de frais de déplacements et de réception. Le délégataire invoque l'inflation, les hausses des tarifs de manière globale. Quant aux 20K€ de déplacements, réceptions, ceci concerne les frais de repas quotidiens des chauffeurs : ce poste devrait disparaître avec la mise en place de paniers repas en cours.
- 60K€ d'entretien et maintenance : là encore, ces dépenses ont été multipliées par 2 depuis le début du contrat. Le délégataire nous dit avoir 17K€ de frais en 2022 liés à l'entretien du hangar.
- 86K€ de locations (contre 20K€ en 2019 et 55K€ en 2021) : tous les véhicules sont en location (leasing) plus favorable que l'achat, or le nombre de véhicules n'a pas changé et ce poste était de seulement 55K€ en 2021 (et de 29K€ en 2020), une demande de justificatif a été adressée : selon AFM, jusqu'en 2020, des véhicules appartenant au délégataire étaient mis à disposition gracieusement à la Ville de Metz. Ce poste comprend également les frais de locations des algeco, des caméras de surveillance...
- 199K€ de frais de personnel : ce poste est encore en hausse mais reste en deçà des prévisions du CEP

Le résultat net de la délégation s'élève à 5 836 € en 2022 contre 5 693€ sur 2021. C'est avec une remarquable constance que ce résultat se situe entre 5 500€ et 6 000€ depuis plusieurs années et ce quelle que soit la variation de l'activité. Les charges semblent s'ajuster tous les ans aux recettes pour aboutir

à ce résultat. Cette coïncidence est regrettable pour la ville de Metz car un tel résultat reste en dessous du montant déclenchant le paiement de la part variable de la redevance, alors même que les recettes ont dépassé le prévisionnel réalisé lors de l'attribution de la délégation.

3. ECARTS ENTRE LE BUDGET DE DEPART ET LES REALISATIONS

Pour cette 5^{ème} année d'exploitation, les variations entre le budget de départ et la réalisation du contrat sont les suivantes :

♦ Période de 2018 à fin 2022

En Euros	Cumul Réalisé	Cumul Prévu	Ecart Réal-Prév	Ecart en %
Recettes Activité	1 729 212	1 965 820	-236 607	-14%
Autres Produits et reprises	5 864	0	5 864	100%
Σ Produits	1 797 628	1 965 820	-168 191	-9%
Achats, Serv Ext et autres	920 437	281 195	639 242	69%
Charges de personnel	621 811	1 012 943	-391 132	-63%
Redevances Collectivité	20 000	83 161	-63 161	-316%
Frais de siège	0	14 256	-14 256	
Dotations aux amortissements	23 019	348 563	-325 544	-1414%
Autres charges	138 831	91 831	47 000	34%
Σ Charges	1 724 098	1 848 581	-124 483	-7%
Résultat d'exploitation	73 530	117 238	-43 708	-59%
Résultat financier	-3 149	-34 324	31 175	-990%
Résultat exceptionnel	17 746	0	17 746	100%
Résultat Net avant IS	88 127	82 914	5 213	6%

Cumul Variation réalisations/prévisions en € H

4. ANALYSE DE L'ACTIVITE 2022

La durée moyenne de garde :

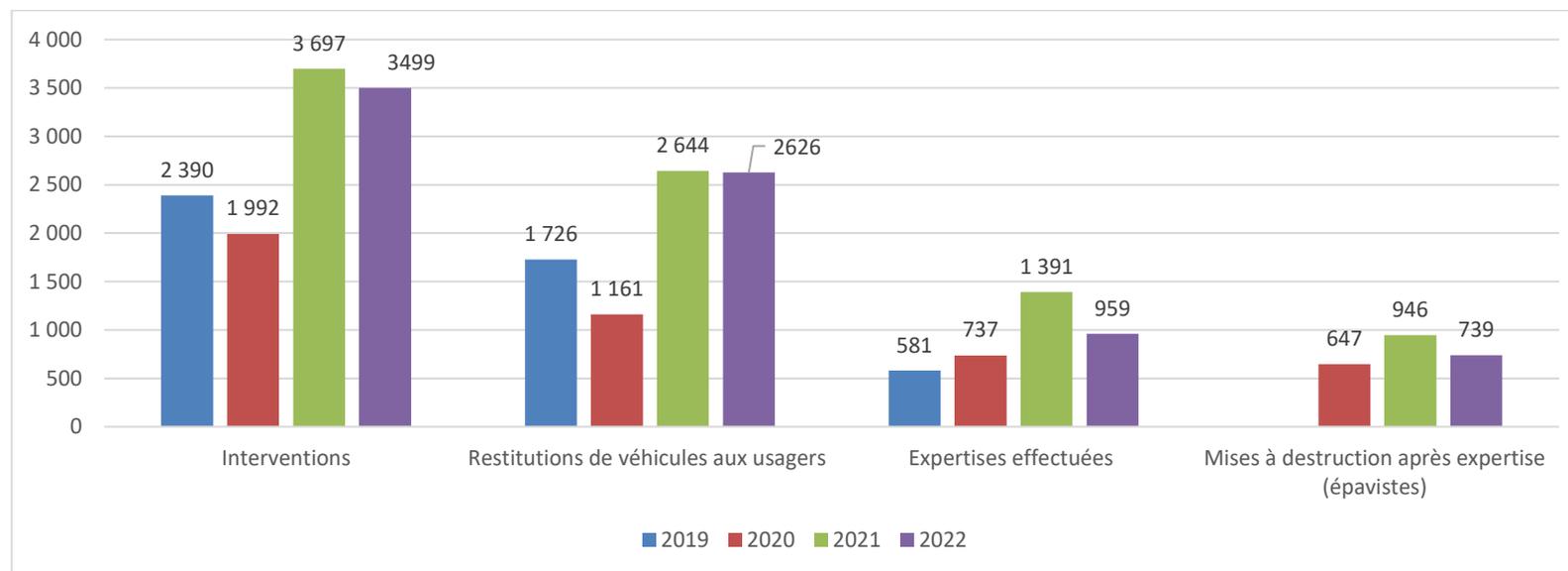
7,85 en 2022, en diminution par rapport à 2021 (8,31 jours)

Le nombre d'heures d'ouverture au public effective :

71 heures d'ouverture par semaine en 2022.

Evolution de l'activité entre 2019 et 2022 :

	2019	2020	2021	2022
Interventions	2 390	1 992	3 697	3499
Restitutions de véhicules aux usagers	1 726	1 161	2 644	2626
Expertises effectuées	581	737	1 391	959
Mises à destruction après expertise (épavistes)		647	946	739



Tarif de restitutions de véhicules aux usagers :

121,27€ pour l'enlèvement + 6,42€ / jour de frais de garde

Le nombre véhicules déplacés :

16 véhicules en 2022 pour cas de force majeure

Le nombre de véhicules saisis (par catégories) et immobilisés par astreinte judiciaire :

21 véhicules pour 2022

Personnel affecté (en équivalent temps plein) directement ou indirectement :

5 Equivalent Temps Plein :

- 2 secrétaires (1 à mi-temps et 1 à pleins temps)
- 4 chauffeurs dont un à mi-temps

Les activités de fourrière hors ban communal de la Ville de Metz réalisées grâce aux biens relevant du présent Contrat :

- Nombre de véhicules mis en fourrière hors communes : **380**

Nombre de marchés passés par des communes extérieures avec le fourrieriste :

- CHATEL SAINT GERMAIN
- BAZONCOURT
- SORBÉY
- COURCELLES CHAUSSY
- SERVIGNY LES SAINTE BARBE
- LONGEVILLES LES METZ
- ARS LAQUENEXY
- MARLY
- AUGNY
- WOIPPY
- LA MAXE
- SCY CHAZELLES
- MONTIGNY LES METZ
- MOULINS LES METZ

Nombre collectivités ou la fourrière est intervenue

- ARS LAQUENEXY
- AUGNY
- COURCELLES CHAUSSY
- AMNEVILLE LES THERMES
- HAYANGE
- PELTRE
- BAN SAINT MARTIN
- SAINTE MARIE AUX CHENES
- MOULINS LES METZ
- VERNY
- OGY MONTOY FLANVILLE
- AMANVILLERS
- ANCY DORNOT
- ARS SUR MOSELLE
- MECLEUVES
- GORZE
- CORNY SUR MOSELLE
- MONTIGNY LES METZ

- LONGEVILLE LES METZ
- MARLY
- SCY CHAZELLES
- WOIPPY
- JOUY
- LEMUD
- ST JURE
- LOUVIGNY
- FLANVILLE
- MONTRIS
- BEHREN
- SAINT JULIEN LES METZ
- PONTOIS
- FORBACH
- SPICHEREN
- CREUTZWALD
- VANY
- HAYANGE

5. SITUATION PATRIMONIALE ET INVESTISSEMENTS

VEHICULES D'INTERVENTIONS

Nombre et types de véhicules :

2 RENAULT MIDLUM

1 ISUZU

1 RENAULT MASCOTT

1 CHARIOT ELEVATEUR

Accidentologie et pannes sur véhicules d'interventions :

- Plaquette de freins
- Vidange
- Fuite d'air
- Eclairage signalisation
- Feux de gabarit
- Marche pied
- Pneus
- Joint spi
- Dolly + chariot
- Moteurs lève vitre
- Commande ouverture de porte
- Soudure pied de grue
- Moteur essui glace
- Bague panier
- Graissage ensemble plateau + panier
- Graissage porteur

Opérations de gros entretiens, maintenances et de contrôles techniques :

- Moteur + boîte
- Etrier de frein
- Amortisseurs
- Remplacement roulement + axe pivot
- Pneu avec Bridgestone
- Fuite régulateur hydraulique
- Vérin de levage
- Ensemble flexible bras
- Conduite turbo
- Câble de treuil
- Pied de grue

Grosses opérations d'entretien / maintenance sur le parc de fourrière :

- Remplacement du grillage suite vol
- Remise en état des grillages suite dégradations

6. PISTES D'AMELIORATION DU SERVICE

Pérennisation de la maraude permettant d'équilibrer l'activité journalière du service public d'enlèvement.

Meilleure concordance entre les différents postes comptables et le suivi d'activité par les services gestionnaires de la Ville.

Définir les postes et libellés permettant une analyse plus juste des recettes et des charges dans le compte de résultat du délégataire.

Investissement dans un nouveau camion.

Finalisation du hangar.

3

SERVICE GÉRÉ EN RÉGIE

1. CAMPING MUNICIPAL

CAMPING MUNICIPAL DE METZ Statistiques

		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	TOTAL	%	Taxe de séjour
2021	Entrées	Covid - 19	224	1382	3820	5216	3778	Fermé	14420		
	Nuitées	Covid - 19	404	2147	5160	7202	5317	Fermé	20230		
	RECETTES		4 334	24 091	52 042	79 305	69 620		229 392		9 155 €
2022	Entrées	Covid - 19	2307	4099	5389	5626	3980	470	21871	51,67%	
	Nuitées	Covid - 19	3867	6329	8764	8783	6075	725	34543	70,75%	
	RECETTES		43 144	72 493	95 892	96 221	76 699	11 935	396 384	72,80%	15 845€

2021 : ouverture le 10 mai et fermeture le 30 septembre 2021

2022 : ouverture le 02 mai et fermeture 09 octobre 2022

Le Camping Municipal de Metz, classé 3 étoiles, fait partie intégrante des éléments dynamiques favorisant l'attractivité de la Ville par l'hébergement des touristes, de mi-avril à mi-octobre.

Le camping est géré réglementairement en régie directe par un Budget Annexe, cette gestion permettant de dégager le coût réel du service, celui-ci étant financé par les usagers.

Il convient de souligner que le site municipal est avant tout un camping de passage (2 nuits sur place en moyenne) où s'arrêtent les estivants (une quarantaine de nationalité dont essentiellement des Hollandais, Allemands, Belges et Français) partant vers le sud de la France

L'Eurométropole et la mairie de Metz ont entrepris des travaux d'agrandissement, de sécurisation et de réaménagement de l'aire de stationnement de camping-cars devant le camping (allée de Metz Plage). De 8 places non payantes, elle peut accueillir depuis le 14 septembre

2022 jusqu'à 23 véhicules simultanément dans des emplacements individuels payants. Cette modification est équipée d'une alimentation en eau (payant), de dispositifs de vidange gratuits (des eaux noires et grises). La gestion est assurée par le Pôle Sports (budget annexe du camping) depuis le 14 septembre 2022. L'aire de camping-cars est assujettie au paiement de la taxe de séjour.

Bilan de l'aire de camping depuis le mois de septembre 2022 :

Bilan du mois de septembre 2022 (du 14 au 30 septembre) de l'aire de camping-cars :

Recettes : 3 936,00€

Bilan du mois d'octobre 2022 de l'aire de camping-cars :

Recettes : 4 044€

Bilan du mois de novembre 2022 de l'aire de camping-cars :

Recettes : 1 740,05€

Bilan du mois de décembre 2022 de l'aire de camping-cars :

Recettes : 1 780,00€

Soit un total pour 2022 de 11 500,05€

Bilan de la saison touristique du camping municipal 2022

L'ouverture en 2022 a été reportée au 02 mai en raison de la situation sanitaire. On a pu constater qu'il y avait eu beaucoup de réservations en début de saison. Les touristes apprécient toujours les expositions au Centre Pompidou-Metz, le Festival Constellations et les Fêtes de la Mirabelle.

Une nette amélioration de la fréquentation par rapport à 2021

Le nombre de nuitées enregistrées s'est élevé à 34 543 soit une hausse de 70,75% par rapport en 2021.

Le nombre d'entrées enregistrées s'est élevé à 21 871 soit une hausse de 51,67% par rapport en 2021.

Une majorité de visiteurs Allemands

Concernant l'origine géographique des touristes, on trouve cette année une **prédominance Allemande qui représente 30,10% des clients**. Parmi les autres visiteurs : les Néerlandais (28,5 %), les Français (26,10 %) et 15.3% d'étrangers provenant de 40 pays différents.

Un chiffre d'affaires en hausse

Le camping n'a pas désemploi toute la saison. Le chiffre d'affaires s'élève à 396 384€ T.T.C (ouverture du 02 mai au 09 octobre 2022), contre 229 392 € TTC en 2021 (ouverture du 10 mai au 30 septembre 2021)

La répartition des effectifs par emploi métiers s'établit comme suit :

- . 1 responsable (personnel mairie)
- . Hôtesse de caisse : 3 saisonniers et 1 personne détachée des piscines (personnel mairie)
- . Veilleurs de nuit : 2 saisonniers
- . Agents de placement et d'accueil : 8 saisonniers
- . Un agent technique chargé de l'entretien et de travaux confortatifs (personnel mairie)

Pistes d'amélioration du service pour 2022 :

Pas d'investissement au camping pour 2022.

Budget fonctionnement camping 2022 : **88 100€**

Budget investissement camping 2022 : **0€**



Rapport annuel de synthèse

DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Synthèse 2022

Conception / réalisation Mission aide au pilotage / Ville de Metz

Date Novembre 2023



RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Désignée par le Conseil Municipal de la Ville de Metz, la Commission Consultative des Services Publics a un rôle prééminent en matière d'aide à la gestion des services publics locaux.

En effet, même si les textes définissent de manière stricte le rôle de la Commission Consultative des Services Locaux (CCSPL), ses interventions sont utiles pour mieux appréhender la qualité du service public et par la même son efficacité.

1 – Le rôle de la CCSPL tel que prévu par les textes

La loi distingue deux types de saisines obligatoires de la commission : pour avis ou pour examen.

1.1. La Commission intervient pour avis préalable à la décision de principe soumise à l'assemblée délibérante :

- sur tout projet de délégation de service public,
- sur tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière,
- sur tout projet de partenariat,
- sur tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

L'avis porte sur le projet, le principe, les statuts, à l'exclusion des modalités économiques et financières, ou de durée qui pourront utilement faire l'objet d'une simple présentation pour information.

Il est précisé que les avenants de prorogation ou de renouvellement des contrats de délégation de service public ne sont pas formellement soumis à avis préalable de cette Commission. Ils pourront faire l'objet d'une présentation pour simple information.

1.2. La Commission a également pour mission d'examiner chaque année :

- les rapports annuels présentés par les délégataires de service public prescrits à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,
- les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'assainissement, d'eau potable

- et d'élimination des déchets,
- le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

La soumission pour examen n'implique pas l'expression d'un avis obligatoirement transmis à l'Assemblée. L'Assemblée peut donc prendre acte de la présentation des rapports antérieurement ou postérieurement à l'examen de la Commission.

Les remarques, observations émises par la Commission, au cours de cet examen, font l'objet d'un relevé de conclusions transmis pour information à l'Assemblée.

Notamment, il est prévu que la Commission se réunisse tous les ans afin de préparer un rapport de son activité au cours de l'année précédente. Ce rapport est présenté au Conseil Municipal. C'est l'objet du présent document.

1.3. Pour examen des propositions relatives à l'amélioration des services publics locaux :

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *la majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux* ».

Ce dernier point n'est pas développé par les textes législatifs. Cette mission laisse donc de grandes latitudes pour soumettre à l'avis de la Commission tout sujet lié à l'exécution et à l'amélioration des services publics locaux (rien n'interdit que le Président de la Commission demande aux membres d'accepter d'inscrire un point à l'ordre du jour).

Notamment, il est précisé que les synthèses faites des rapports annuels des délégataires contiennent toutes des pistes d'amélioration du service public concerné qui doivent être discutées avec les délégataires à l'issue de l'examen des rapports annuels.

2 – Le mode de fonctionnement des CCSPL

Tout d'abord, il est rappelé qu'une Commission Consultative des Services Publics Locaux est composée d'élus (à la représentation proportionnelle) auxquels s'adjoignent des représentants d'associations locales. Sa composition doit permettre une expression pluraliste des élus, mais également associer, aux avis des compétences qui se manifestent par l'intermédiaire des représentants des associations locales.

C'est ainsi qu'à la fin de chaque séance, après épuisement de l'ordre du jour, le Président de la commission doit inviter les membres à faire part de leurs suggestions et propositions et les soumettre à l'approbation de la commission, pour étude et/ou mise en œuvre immédiate.

À la séance suivante, la présentation qui sera faite du traitement qu'il sera possible techniquement ou financièrement d'accorder aux propositions relève de l'information ou de l'examen, et n'a pas à donner lieu à l'expression d'un avis.

Les textes ne préconisent pas de vote formel, sauf pour l'inscription de propositions à l'ordre du jour, puisqu'elle doit être l'expression d'une majorité des membres. Néanmoins, à l'exclusion des présentations pour information ou pour examen, chaque fois que l'avis est formellement requis, il conviendra de le constater par un vote permettant d'identifier clairement le positionnement de la majorité des membres à l'égard du sujet évoqué et de le consigner au procès verbal de séance.

3 – Les réunions de la CCSPL au cours de l'exercice 2023

La Commission s'est réunie le 27 novembre 2023 sur les points suivants :

- Examen des rapports annuels 2022 des délégataires des services publics ;
- Examen du rapport annuel 2022 sur le camping municipal géré en régie ;

Julien HUSSON
Adjoint au Maire